

N° 14

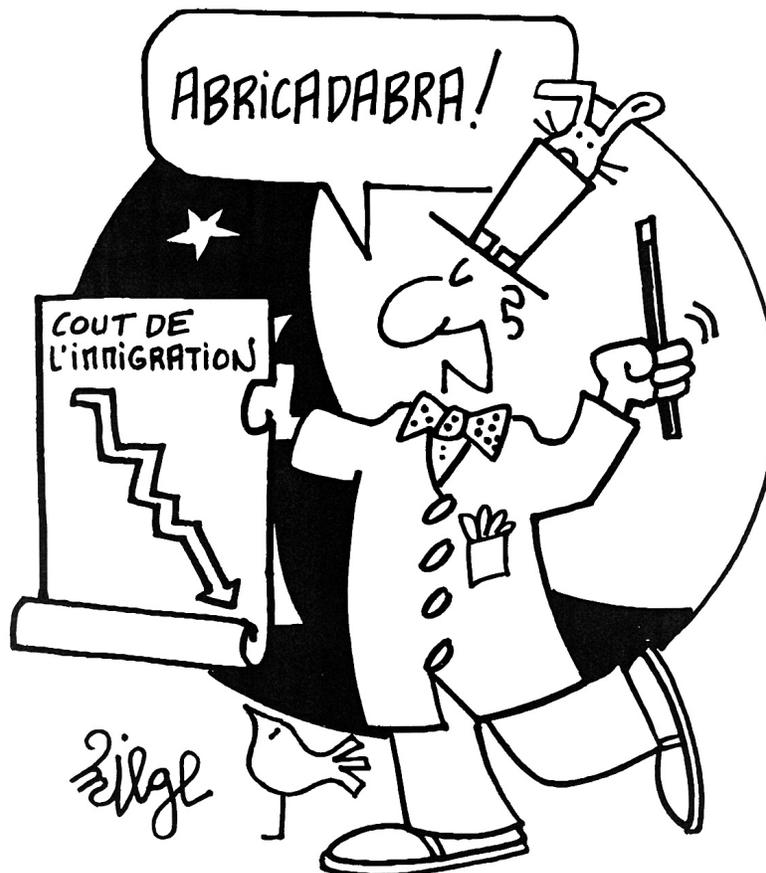
Mars 2008

Les Monographies de Contribuables Associés



Le coût réel de l'immigration en France

*par Jean-Paul Gourévitch,
expert international en ressources humaines, spécialiste des migrations*



**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**

Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

Le coût réel de l'immigration en France

SOMMAIRE

INTRODUCTION: UN SUJET TABOU p. 4

I. MÉTHODOLOGIE

I. 1. LA QUANTIFICATION DES IMMIGRÉS:
DES LETTRES ET DES CHIFFRES p. 6

I. 2. LE MODE DE COMPTABILISATION DES COÛTS:
COÛTS DE L'IMMIGRATION ET COÛTS DE L'INTÉGRATION p. 7

I. 3. LES TROIS COÛTS: DÉFICITS ET BÉNÉFICES p. 8

II. LES COÛTS DE L'ÉMIGRATION VERS LA FRANCE

II. 1. LES COÛTS POUR LE PAYS D'ORIGINE p. 9

LES TRANSFERTS DE FONDS p. 9

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT p. 10

L'INVERSION DES TENDANCES p. 10

LE « *BRAIN DRAIN* » p. 11

II. 2. LES COÛTS POUR LE MIGRANT LUI-MÊME p. 11

III. LES COÛTS DE L'IMMIGRATION EN FRANCE: LES PRINCIPES EUROPÉENS

III. 1. MÉTHODOLOGIE p. 13

III. 2. LES LIMITES DE L'ÉTUDE p. 13

III. 3. PRÉHISTOIRE DE L'ÉTUDE DES COÛTS p. 14

III. 4. HISTOIRE DE L'ÉTUDE DES COÛTS p. 15

L'ÉTUDE DE GÉRARD PINCE p. 16

L'ÉTUDE BICHOT-LAFAY p. 17

III. 5. COÛTS DE DROITE ET COÛTS DE GAUCHE p. 18

III. 6. CHANGEMENT DE PERSPECTIVE p. 19

IV. LES COÛTS DE L'IMMIGRATION EN FRANCE : ESSAI DE QUANTIFICATION DES DÉPENSES

IV. 1. LES COÛTS DES ACTIONS CONDUITES
PAR LE MINISTÈRE HORTEFEUX p. 20

IV. 2. LES COÛTS SÉCURITAIRES p. 24

IV. 3. LES COÛTS FISCAUX ET SOCIÉTAUX p. 28

IV. 4. LES COÛTS DE LA PROTECTION SOCIALE p. 33

IV. 5. LES COÛTS DE L'ÉDUCATION..... p. 38

IV. 6. BILAN DES COÛTS p. 39

V. LES RECETTES DE L'IMMIGRATION

V. 1. MÉTHODOLOGIE..... p. 40

V. 2. LA CONTRIBUTION RÉELLE AU BUDGET NATIONAL p. 43

V. 3. BILAN DES RECETTES p. 49

V. 4. DES DÉFICITS AUX INVESTISSEMENTS p. 50

VI. LES INVESTISSEMENTS

VI. 1. MÉTHODOLOGIE p. 51

VI. 2. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT p. 51

VI. 3. LES POLITIQUES D'INTÉGRATION p. 56

VI. 4. LA RENTABILITÉ DES INVESTISSEMENTS..... p. 63

CONCLUSION: SCÉNARIOS p. 65
POUR UNE RÉDUCTION DES COÛTS

ANNEXE p. 68

AVERTISSEMENT : Ce travail n'est qu'une première approche d'un domaine jusqu'ici très mal balisé. L'auteur a pleinement conscience du caractère schématique ou hasardeux de certaines estimations. Il considère néanmoins qu'il constitue une base de travail pour de futures recherches et qu'il vaut mieux donner un ordre de grandeur à partir de chiffres contrôlés que de participer à une polémique sur des chiffres incontrôlés et parfois surréalistes.

Ce sont les contribuables qui paient les coûts et encaissent les bénéfices des migrations.

INTRODUCTION: UN SUJET TABOU

Le simple énoncé de la question apparaît comme une provocation. Les uns proclament que l'immigré n'est pas une marchandise et que la vie humaine n'a pas de prix. Les autres lèvent les bras au ciel avec irritation ou fatalisme. Or c'est l'État, ce sont les contribuables qui paient les coûts et encaissent les bénéfices des migrations. Chacun doit donc être informé au mieux des paramètres, de la méthodologie et des résultats qui permettent d'en cerner les coûts.

L'approche toutefois ne peut être strictement comptable. Les politiques migratoires déterminent le périmètre de leurs interventions, fixent des objectifs chiffrés, mettent en œuvre des stratégies à court ou moyen terme. Les modalités de répression de l'immigration illégale, la lutte contre l'économie informelle, le volume de l'aide aux pays d'origine, la place de la discrimination positive dans l'intégration des nouveaux arrivants et de leurs enfants, sont autant de chantiers où les chiffres étalés dans la vitrine ou camouflés dans l'arrière-boutique sont la traduction des choix faits par les équipes successives qui président aux destinées de la maison France.

Nombre d'estimations à la louche sur les coûts ¹ ont attisé les passions, avivées par le débat sur la dette publique que les pressions de la Commission européenne poussent l'État à réduire.

Il n'en faut pas plus pour que de bons esprits vulgarisent un syllogisme simple :

- > l'immigration plombe la dette de la France ;
- > supprimons l'immigration ;
- > la dette sera réduite.

Parallèlement, le débat sur l'hiver démographique de l'Europe génère un syllogisme opposé tout aussi simpliste :

- > les pays européens connaissent une diminution du ratio actifs/inactifs qui compromet le financement des retraites ;
- > faisons largement appel à l'immigration de main-d'œuvre ;
- > les retraites seront financées et notre système social sauvegardé.

1. Ainsi l'ouvrage de Paul Lambert, « *La France aliénée* » (éd. Godefroy de Bouillon, 1997), machine de guerre contre l'immigration (cf. le premier chapitre « *L'immigration, une chance pour personne* »), comporte un paragraphe sur « le coût de l'immigration » qui se limite à trois pages, avec des références aux travaux de Pierre Milloz ou du Prix Nobel d'Économie Maurice Allais, selon lequel « un travailleur immigré arrivant en France coûte quatre fois son salaire en infrastructures (logements, hôpitaux, écoles, transports). S'il arrive avec une femme et trois enfants, il coûte 10 à 20 fois son salaire annuel ». Inversement, en mars 2007, le réseau Éducation sans frontières, qui se réfère par ailleurs à un article de Carine Fouteau dans *Les Échos* du 28 septembre 2006, chiffre les coûts annuels des expulsions à « 15 000 équivalents temps plein » soit 750 millions d'euros et à 3 milliards d'euros les expulsions réalisées depuis 2003. Ces chiffres sont surréalistes. Le poste expulsions figure dans le budget Hortefeux pour 39,65 millions d'euros. Le Sénat l'estime à 45 millions, l'Assemblée nationale à 61,25 millions, Dominique de Villepin avait avancé le chiffre de 67 millions et le budget total de la PAF 2007, qui n'est pas consacré uniquement à ce poste, est de 107 millions d'euros. À supposer même que les 25 000 immigrés expulsés soient tous envoyés un par un en Afrique en avion après interpellation, garde à vue, jugement, recours, détention maximum en centre de rétention administrative (CRA) et escorte de trois personnes, le coût unitaire ne pourrait excéder 10 000 euros et le coût total 250 millions d'euros.

Ces deux attitudes contradictoires s'appuient sur une même lecture de l'histoire des migrations. Pendant les Trente Glorieuses, l'immigration de travail a été un bénéfice pour l'État, car les cotisations sociales encaissées étaient supérieures aux prestations fournies. Avec le regroupement familial, la recherche par les migrants d'un asile politique ou économique et l'aggravation des déséquilibres Nord-Sud, l'immigration de travail s'est progressivement transformée en immigration de peuplement. Les besoins de la population immigrée et issue de l'immigration en matière de logement, de santé, d'éducation ayant augmenté, les dépenses sont supérieures aux rentrées des cotisations et des impôts.

Aussi passe-t-on volontiers sous silence la question des coûts qui comporte trois aspects: celui des dépenses consenties, celui des recettes encaissées, celui des investissements engagés pour modifier le ratio dépenses-recettes et de leur rentabilité.

Ajoutons que l'étude des coûts de l'immigration pour un pays devrait s'accompagner d'une estimation des coûts de l'émigration, même si ces deux migrations ne relèvent pas de la théorie des vases communicants. On a souvent dit que « *la France exporte des bac + 5 et importe des bac - 5* ». Cette formulation caricaturale rend mal compte de la diversité des flux migratoires. Elle met pourtant en lumière un risque majeur. Tandis que notre pays engage des dépenses et des investissements pour ceux qui arrivent, il laisse partir et parfois pousse à s'exiler des personnes-ressources dont il a financé une partie des dépenses d'éducation, de formation, de santé, de logement... sans en voir les retombées et, parfois même, en étant victime de cette hémorragie dans le cadre d'une mondialisation de l'économie qui avive la concurrence.

Les besoins de la population immigrée ayant augmenté, les dépenses sont supérieures aux rentrées des cotisations et des impôts.

*Les immigrés
et leurs enfants
représentent
6,8 millions
de personnes,
soit 11 % de
la population
métropolitaine*

I. MÉTHODOLOGIE

I. 1. LA QUANTIFICATION DES IMMIGRÉS:

Etudier les coûts de l'immigration en France suppose une définition claire de la notion d'immigré pour éviter les confusions entre immigrés, migrants, étrangers, personnes d'origine étrangère ou de nationalité étrangère.

L'immigré, selon le Haut Conseil à l'intégration, est une personne née à l'étranger, de parents étrangers, qui a décidé de s'installer dans le pays d'accueil et qui y réside depuis un an au minimum.

Cependant, notre étude étant consacrée au coût de l'immigration, et aux investissements faits pour l'intégration des personnes d'origine étrangère résidant sur le sol de la métropole, nous avons comptabilisé dans deux catégories différentes les immigrés et leurs enfants nés en France, personnes d'origine étrangère mais qui selon la loi seront français à 13, 16 ou 18 ans.

A combien peut-on évaluer cette population globale ? Les chiffres officiels restent incertains et partiels. A partir de ceux fournis par l'INSEE en 2006 – soit 4,93 millions d'immigrés –, que nous avons légèrement corrigés en fonction de critères précis, et de l'actualisation par l'INSEE de la population métropolitaine au 1^{er} janvier 2008, nous parvenons à un total, pour la population immigrée et ses enfants, de **6 868 000 personnes, soit 11 % de la population métropolitaine.**

Toujours selon notre calcul, sur ces 6 868 000 personnes,

- 4 826 000 ont 18 ans ou plus soit 10% de la population métropolitaine correspondante
- 2 042 000, sont âgées de moins de 18 ans soit 15% de la population métropolitaine correspondante.

Pour déterminer le nombre des actifs sur l'ensemble de cette population, à partir des données de l'INSEE, nous avons soustrait de ces 4 826 000 personnes :

- La tranche des plus de 65 ans : 917 000 personnes.
- Les inactifs non étudiants de la tranche 18 – 65 ans : 23 %, soit 899 070 personnes.

Restent 3 009 930 personnes, chiffre arrondi à 3 millions de personnes qui ont ou cherchent activement un emploi.

La méthode et le détail de nos calculs sont publiés en annexe, page 68

I. 2. LE MODE DE COMPTABILISATION DES COÛTS : COÛTS DE L'IMMIGRATION ET COÛTS DE L'INTÉGRATION

Les dépenses et recettes issues de l'activité des immigrés de plus de 18 ans seront considérées comme relevant de l'immigration.

Nous ne ferons ici aucune distinction entre ceux qui ont adopté ou pu bénéficier de la nationalité française et ceux qui ont préféré conserver la nationalité de leur pays d'origine².

Les dépenses résultant de la présence sur le sol français d'une communauté de naissance ou d'origine étrangère de moins de 18 ans seront considérées comme des coûts de l'intégration. Ces immigrés seront français dans leur immense majorité. Les dépenses consenties en leur faveur sont des investissements pour leur participation ultérieure à l'activité et à la productivité de la communauté nationale.

Le coût de l'immigration pour les immigrés actifs et celui de l'intégration pour leurs enfants ne sont pas indépendants. Quand l'immigré fait venir sa famille, sa femme (ou parfois ses femmes), ses descendants et ses ascendants bénéficient des mêmes prestations que lui. D'où, pour faciliter l'intégration de ces personnes, des mécanismes d'apprentissage de la langue, d'aide aux familles, de soutien scolaire ou de formation qui concernent des adultes et sont pourtant classés dans la catégorie « coûts de l'intégration ». En revanche, bien que les incivilités et les violences urbaines soient majoritairement, comme on le verra, le fait d'une population jeune d'origine étrangère, des adultes participent à ces violences et parfois les fomentent. La politique qui tend à réduire les conflits et à favoriser le métissage social se distribue donc entre coûts de l'immigration et coûts de l'intégration. Plus généralement, la distinction traditionnelle entre immigration de main-d'œuvre et immigration de peuplement n'est opérationnelle que pour le court terme. À long terme, en effet, les travailleurs immigrés peuvent faire venir leur famille (immigration de peuplement), et leurs enfants, après la phase d'éducation, constitueront les prochaines vagues de ceux qui vont rechercher ou occuper un emploi.

Pour simplifier, nous classerons les opérations de répression relevant du maintien de l'ordre dans les coûts de l'immigration et les opérations incitatives ou de discrimination positive, relevant de la politique de la ville, dans les coûts de l'intégration.

Enfin, l'aide aux pays d'origine, qui doit tendre à convaincre les candidats à l'immigration de rester dans leurs pays plutôt que de s'expatrier, et donc réduire les coûts de l'immigration, sera, au même titre que les coûts de l'intégration, considérée comme un investissement.

La politique qui tend à réduire les conflits et à favoriser le métissage social se distribue entre coûts de l'immigration et coûts de l'intégration.

². Tous ceux qui, pour minimiser l'immigration, retirent du stock d'immigrés ceux qui ont adopté la nationalité française, ne travaillent pas sur les immigrés, mais sur les étrangers.

Le faible nombre des reconduites aux frontières exécutées renforce le désir de migrer.

I. 3. LES TROIS COÛTS: DÉFICITS ET BÉNÉFICES

L'analyse des coûts des migrations comporte trois chapitres distincts:

- les pertes et bénéfices pour le pays d'origine du migrant;
- les pertes et bénéfices pour le migrant lui-même;
- les pertes et bénéfices pour le pays d'accueil.

Même si le troisième point est au centre de la présente étude, on ne peut faire l'impasse sur les deux autres. C'est l'estimation que le migrant et son pays d'origine font des deux premiers qui entraîne, ou non, la décision de migrer et détermine la politique migratoire du pays d'accueil vis-à-vis du pays d'origine.

Ces coûts ne sont pas seulement financiers. L'image que chacun se construit de la migration, des choix et des risques qu'elle représente, mobilise des capitaux matériels et immatériels, des biens et des liens. La cote de ces capitaux évolue selon les événements dont la population immigrée ou d'origine étrangère est l'acteur ou la victime. L'odyssée tragique de migrants noyés en cherchant à gagner les côtes européennes augmente la compassion pour des Africains en état de désespérance et fortifie le camp des immigrationnistes³. En revanche, le faible nombre des reconduites aux frontières exécutées renforce le désir de migrer, puisque le risque encouru est moins grand, et avive les rancœurs d'une partie de la population d'accueil, qui reproche à l'État de ne rien faire pour affirmer son autorité.

Les massacres perpétrés dans des conflits tribaux sur des femmes et des enfants innocents tendent à développer la migration adoptive. En revanche, le feuilleton des aventuriers de l'Arche de Zoé a focalisé l'attention sur les dangers et les ambiguïtés de cette migration. Les violences urbaines dans lesquelles sont impliqués des jeunes d'origine étrangère provoquent des poussées xénophobes, « *l'immigration en général étant alors assimilée à l'insécurité et à la délinquance* »⁴. Au contraire, les réussites des « black stars » du ballon rond, du rap, de la politique ou de l'économie augmentent la confiance dans la réussite méritocratique de ceux qui consacrent leurs efforts à s'imposer sur la scène.

Ces variations d'un capital immatériel se traduisent par une modification des facteurs « pull » (attirance) et « push » (repoussoir), pour ceux qui veulent migrer comme pour ceux qui les accueillent. Ils ont des incidences indirectes sur les coûts des migrations.

3. Selon les statistiques d'United, exposées à l'automne 2007 à la biennale d'Athènes, 8855 clandestins seraient morts en tentant d'entrer en Europe entre 1993 et 2007. Rapportés au chiffre de 500 000 entrées illégales par an (statistiques de la Commission européenne), ces décès représentent 1,26 tentative sur 1 000 pendant la même période.

4. Rapport de la Cour des comptes de 2004.

II. LES COÛTS DE L'ÉMIGRATION VERS LA FRANCE

II. 1. LES COÛTS POUR LE PAYS D'ORIGINE

Les bénéfiques de la migration sont constitués :

- par les transferts de fonds formels ou informels que le migrant envoie au pays et les biens qu'il ramène à l'occasion de ses allers-retours ;
- par les retombées de son activité à l'étranger sur les ressources du pays et par l'aide en savoir-faire technique que des diasporas commencent à apporter à ceux qui sont restés au pays ;
- par les opérations de partenariat ou d'aide engagées par les pays d'accueil vers les pays d'origine pour faciliter leur développement et freiner l'envie de migrer.

Les coûts de la migration sont constitués :

- par la perte de main-d'œuvre, de compétences et de ressources engendrée par le départ définitif d'éléments actifs de la population ;
- par l'impact de ces départs sur la vie économique et culturelle du pays : désertification des régions rurales, concentration urbaine, délinquance, assistanat...
- par l'attraction exercée par les images positives de la migration, qui renforcent la tentation migratoire ;
- par le non-recouvrement des sommes engagées pour financer les services fournis, notamment d'éducation et de santé.

Le décompte de ces sommes est difficile à établir. Certains coûts sont immatériels. Et les pays d'origine n'ont, à notre connaissance, développé aucune approche des dépenses consenties, ni des bénéfices engrangés par la migration.

LES TRANSFERTS DE FONDS

Le montant des transferts des migrants vers les pays du Sud se situe entre 80 milliards (2004, Bureau international du travail, BIT) et 167 milliards de dollars (2005, Banque mondiale). Il n'inclut pas les transferts informels, qui, selon la Banque mondiale, porteraient le total à 250 milliards de dollars ⁵. Rapporté aux quelque 200 millions de migrants dans le monde (Commission des migrations internationales, 2005), cela signifierait qu'un migrant envoie au pays 1 250 dollars par an. Ceci n'est qu'un ordre de grandeur, puisque tous les immigrés ne sont pas

Les pays d'origine n'ont développé aucune approche des dépenses consenties, ni des bénéfices engrangés par la migration.

5. Le chiffre de 300 milliards a même été avancé par l'ex-ministre déléguée Brigitte Girardin, lors de son audition par le Sénat sur le budget 2007.

6. Les variations de change entre dollar et euro ayant été erratiques pendant toute la période étudiée, on prendra comme base actuelle 1 euro = 1,40 dollar, et sur une longue période, 1 euro = 1,25 dollar.

**72 % de
l'aide au
développement
(7,8 milliards
d'euros en 2007)
vont à l'Afrique.**

actifs ou n'expédient pas d'argent chez eux. Transposons ce chiffre au stock d'immigrés en France. Seuls les immigrés de plus de 18 ans procèdent à des transferts de fonds. Soit, sur la métropole, 4,826 millions d'habitants, qui enverraient au total 6,032 milliards de dollars par an, soit 4,31 milliards d'euros⁶. Ce chiffre s'inscrit dans la fourchette des estimations des experts (entre 3 et 5,2 milliards d'euros). Les transferts informels sont importants. Ils s'opèrent par les biens ramenés au pays et le principe de la compensation, qui évite de payer des sommes très importantes aux intermédiaires financiers agréés, comme Moneygram ou Western Union⁷. Dans ce dispositif, surtout pratiqué par les immigrés d'origine maghrébine, le déposant apporte une somme en liquide à un commerçant qui dispose sur place d'un réseau de correspondants, l'un de ceux-ci mettant à la disposition du destinataire une somme équivalente (moins la commission, partagée entre les deux commerçants).

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

On peut rapprocher cette somme de l'aide au développement calculée par les services du ministère des Affaires étrangères et européennes et dont 72 % vont à l'Afrique. Cette aide devait être de 9,2 milliards d'euros en 2007, une somme supérieure aux fonds envoyés chez eux par les migrants, même par les Maliens qui sont les plus généreux⁸. En fait, elle n'a été que de 7,841 milliards d'euros, principalement en raison du report d'annulation de dettes concernant la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo, qui n'avaient pas rempli les conditions pour en bénéficier. Cette aide sera étudiée en détail dans le chapitre investissements, pour préciser la part qui tient à l'immigration.

L'INVERSION DES TENDANCES

À la fin du XX^e siècle, la tendance lourde était à l'augmentation des transferts de fonds et à la stagnation de l'aide publique. Ainsi, les transferts de fonds de la France vers le Maghreb ont quasiment doublé entre 1981 et 1996, passant de 10,3 milliards à 21 milliards de francs. Cette évolution connaît aujourd'hui une inflexion. L'aide publique au développement (APD) progresse depuis le début du XXI^e siècle, du fait essentiellement des remises de dettes des bailleurs de fonds, même si l'objectif longtemps affiché de 0,7 % du PIB consacré à l'aide internationale au développement (AID) est aujourd'hui considéré comme un slogan lobbyiste plus que comme une réalité⁹. Les contributions des organisations non gou-

6. Les variations de change entre dollar et euro ayant été erratiques pendant toute la période étudiée, on prendra comme base actuelle 1 euro = 1,40 dollar, et sur une longue période, 1 euro = 1,25 dollar.

7. Les prélèvements pratiqués par Western Union étaient, fin 2005, de 10,50 euros forfaitaires minimum et s'établissent à une moyenne de 15 % pour des envois dont la moyenne est de 400 euros.

8. Le reportage d'*Envoyé spécial* diffusé le 7 février 2008 fait dire aux Maliens que le montant de l'aide de la France à leur pays est de 150 millions de dollars et les transferts de fonds de 80 millions. Une étude auprès de 42 associations de migrants du Mali (*Stratéco* n° 101, année 2007) indique qu'elles enverraient annuellement 5,5 millions d'euros. Une enquête plus ancienne (2006) aboutissait à l'équivalent de 1 180 euros par an et par personne envoyant de l'argent. Selon d'autres observations, les migrants qui envoient des fonds directement ou indirectement (ce n'est pas le cas de tous) consacrent à ces transferts entre 8 et 25 % de leur salaire.

9. Cf., par exemple, Michael A. Clemens et Todd Jean Moss : « *Le mythe des 0,7 %, origines et pertinence de la cible fixée pour l'AID* », *Afrique contemporaine* n° 219, 2006.

vernementales (ONG) et de la coopération décentralisée sont également en augmentation. Inversement, la progression des transferts de fonds est ralentie par l'explosion du regroupement familial. Les migrants préfèrent économiser pour mieux accueillir leur famille qu'envoyer de l'argent au pays. Le mécanisme du regroupement familial a donc un effet récurrent sur l'aide des Africains à l'Afrique. Ce processus rend les pays d'origine plus dépendants des bailleurs de fonds. Les altermondialistes avaient observé, à juste titre, que l'émigration pouvait être un investissement pour le pays d'origine, alors que l'aide internationale au développement (AID), de par les conditions qu'elle impliquait, était plutôt une charge. Mais si l'émigration rapporte moins, il ne reste que l'aide pour échapper à la spirale de l'endettement et de la paupérisation.

LE « BRAIN DRAIN »

Les pays de départ sont aussi appauvris par le « *brain drain* ». Les Africains dénoncent une traite des cerveaux « organisée par l'Occident » qui provoquerait l'exode de 25 000 diplômés d'Afrique subsaharienne par an. Selon l'université de Buenos Aires, qui a évalué la perte subie en fonction de l'apport du migrant au PIB du pays d'accueil jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de la retraite, chaque départ coûte 700 000 euros. L'Afrique laisserait ainsi échapper annuellement 17,5 milliards d'euros, soit près de la moitié de l'aide qu'elle reçoit des bailleurs de fonds des pays du Nord, qui se rembourseraient ainsi à 50 % de leurs dons et de leurs avances de fonds.

II. 2. LES COÛTS POUR LE MIGRANT LUI-MÊME

Les bénéfices pour le migrant sont constitués par :

- l'augmentation de sa rémunération et l'élargissement de ses possibilités de carrière ;
- l'accès à l'éducation, à la santé, à la retraite et à une couverture sociale souvent absente dans son pays d'origine ;
- la possibilité, concernant les migrations de compétences, de s'intégrer à une communauté du savoir elle-même créatrice de capital intellectuel ;
- la fierté d'être reconnu pour sa réussite par ses compatriotes restés au pays et par ceux qui l'ont accueilli, alors qu'il venait d'un pays en voie de développement.

Les coûts pour le migrant sont de plusieurs sortes :

- **coût psychologique :** le migrant quitte sa terre, sa famille, ses relations, pour un pays dont parfois il ignore tout, dont il ne parle pas toujours la

Les Africains dénoncent une traite des cerveaux « organisée par l'Occident » qui provoquerait l'exode de 25 000 diplômés par an.

La perspective de quadrupler ses gains représente un facteur décisif d'incitation au départ.

langue, où il connaît une solitude affective ou sexuelle, où il ne bénéficie pas automatiquement de l'aide d'une diaspora dans sa phase d'accueil;

■ **coût intellectuel**: le migrant perd ses repères, ne peut imposer son point de vue, doit se plier à des traditions nouvelles et parfois incompréhensibles pour lui;

■ **coût financier**: pour partir, il lui faut un capital minimum pour acquitter les frais de visa et de transport ou bien rémunérer les passeurs, alors qu'il doit à la fois se constituer un pécule pour subsister et rembourser progressivement ceux qui se sont cotisés pour lui permettre de partir.

Pour payer son passage vers l'Europe et subsister trois mois en attendant un salaire, un candidat africain à la migration doit avoir accumulé environ 5 000 euros, soit deux années de salaire d'un bon emploi de la fonction publique africaine. Reste que les flux de départ sont plus forts que les flux de retour. Pour une moyenne annuelle de 100 000 entrées des ressortissants du continent africain en France, il n'y a pas plus de 20 000 sorties et sans doute moins de 10 000 retours. Leur solde migratoire serait de l'ordre de 70 000 personnes. **Si l'on estime prudemment que leur rémunération est de 1 200 euros par mois contre 300 dans leur pays d'origine, cela représente pour chacun un gain annuel de 10 800 euros.**

Certes, la vie est plus chère en France, mais, en contrepartie, le travailleur immigré, ou parfois même celui qui ne travaille pas, bénéficie de prestations sociales et de services gratuits ou faiblement payants, qu'il ne pourrait trouver chez lui. **Reste que le rapport entre le PIB du pays d'origine¹⁰ et celui du pays d'accueil – de 1 à 25 par exemple entre la France et le Mali – et la perspective de quadrupler ses gains représentent un facteur « pull » décisif.**

10. Ce PIB ne tient pas compte de l'économie informelle.

III. LES COÛTS DE L'IMMIGRATION EN FRANCE: LES PRINCIPES

III. 1. MÉTHODOLOGIE

Une entreprise trouve son intérêt dans l'embauche d'un immigré qui lui permet de pourvoir à l'exécution de tâches pour lesquelles elle manque de nationaux compétents ou volontaires, de jouer sur cette main-d'œuvre flexible et corvéable pour museler les revendications salariales, et, surtout, de payer moins cher le travailleur recruté ou de ne pas acquitter les charges sociales auxquelles elle est assujettie. C'est le coût interne pour l'entreprise, qui se traduit par un bénéfice.

En revanche, si le travailleur ne repart pas à la fin de son contrat, c'est l'État qui supporte le coût des prestations auxquelles il a droit et le coût des dépenses d'éducation, de santé, de logement si le travailleur fait venir sa famille. C'est le coût extériorisé pour l'État, qui se traduit par des dépenses supplémentaires. C'est ce coût et lui seul que nous étudierons ici. Les travailleurs immigrés payent, de façon directe ou indirecte, des impôts, consomment des produits qui font tourner l'économie. Une immigration génère donc des bénéfices pour la richesse nationale, qui se traduisent dans l'augmentation du PIB et dans les recettes supplémentaires de l'État.

■ **Le coût matériel** s'appréciera donc en tenant compte des dépenses générées par l'immigration, des surcoûts induits par l'intégration, des investissements consentis pour l'aide aux pays d'origine et des bénéfices relatifs à l'apport des immigrés aux caisses de l'État. Comme nous nous limitons aux dépenses de l'État pour cette population, nous ne considérerons que sa contribution aux recettes de l'État.

■ **Mais il existe également un coût immatériel**, lié à l'image de marque que l'immigré et ses enfants véhiculent au sein de la communauté nationale. Cette image peut être source de dépenses réelles (politique de sécurité, politique de la ville, déplacements de population, expatriation de personnes refusant la France d'aujourd'hui...) ou de recettes tout aussi réelles (développement de nouveaux produits sur les marchés du commerce et de la culture, attraction d'attitudes et de modes de vie différents, relance du tourisme et des échanges).

III. 2. LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Plusieurs postes de dépenses sont facilement identifiables et chiffrés en fonction des statistiques existantes ou d'informations disponibles après de brèves recherches. D'autres ont été reconstitués avec une probabilité

Si le travailleur ne repart pas à la fin de son contrat, l'Etat supporte le coût des prestations auxquelles il a droit.

***En 1984,
des élèves de
l'ÉNA notèrent
que les immigrés
percevaient
8 milliards
de francs de
plus qu'ils ne
cotaient à la
Sécurité sociale.***

sérieuse. Pour certains, en revanche, nous avons été obligé, faute de documents, d'établir des moyennes, des ratios, voire des fourchettes. Ceci trace les limites de cette étude et indique les voies qu'il faudrait explorer. Ainsi, tous les chiffres n'ont pu être établis sur la même année (2007), faute d'un organisme qui regroupe les données et permet leur visibilité¹¹. Nous avons dû recourir à des années antérieures ou utiliser la loi de finances de 2008. Nous avons aussi rencontré des difficultés liées aux transferts de charges entre les organismes, aux changements dans la nomenclature budgétaire introduite par la LOLF, aux reports de crédits, aux écarts entre les autorisations d'engagements et les crédits de paiements, entre le budget prévisionnel et l'exécution des programmes. Enfin, pour éviter une profusion de décimales, nous nous sommes permis d'arrondir quelques chiffres. Cette étude est donc incomplète, même si la marge de manœuvre à l'intérieur d'une même politique est assez faible et l'ordre de grandeur retenu relativement performant.

III. 3. PRÉHISTOIRE DE L'ÉTUDE DES COÛTS

Tout se passe comme si la recherche sur les coûts des migrations avait longtemps laissé le champ libre à l'extrême droite, qui en profitait pour dénoncer l'immigration-invasion. Aujourd'hui les mentalités ont changé, mais les documents de référence sont rares, même si des publications commencent à apparaître en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni, en Suisse et dans les pays scandinaves. En France, tout semble avoir commencé en 1984, quand des élèves de l'ÉNA notèrent que les immigrés percevaient 8 milliards de francs de plus qu'ils ne cotaient à la Sécurité sociale. Le Front national s'empara immédiatement du problème et, dès 1989, Pierre Milloz, Prix René-Cassin de l'Académie des sciences morales et politiques, publia aux Éditions nationales le coût de l'immigration qu'il évalua à 211 milliards de francs par an. En réaction, le Haut Conseil à l'intégration créa, pour disséquer ce rapport, un groupe de travail qui ne produisit aucune publication. Pierre Milloz actualisa donc son livre en 1997 sous le titre « *L'immigration sans haine ni mépris* », orné d'un sous-titre : « *Les chiffres qu'on vous cache* ». Le coût de l'immigration était monté à 280 milliards de francs pour 6,6 millions de personnes comptabilisées, alors que l'INSEE les évaluait à l'époque à 3 597 000.

Dès mars 1998, nous faisons des réserves sur une analyse ¹² « *qui mélange étrangers et immigrés, oublie les régularisations, considère les chiffres du recensement de 1990 tantôt comme faux, tantôt comme une base de calcul, reste très approximative dans ses évaluations et postule que les soldes constatés sont restés en France alors qu'une partie a dû se répandre dans l'espace européen.* »

11. L'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration, rattaché au Haut Conseil à l'intégration (HCI) qui devait en être le pivot, ne remplit que très imparfaitement cette fonction.

12. Jean-Paul Gourévitch : « *Immigration, la fracture légale* », Le Pré aux Clercs, 1998.

Sur le plan méthodologique, nous contestons deux principes.

- Pierre Milloz impute aux étrangers le chômage d'une partie de la population française, comme si chaque immigré actif privait un Français d'un emploi. C'est une idée-force du Front national, qui a popularisé dans ses affiches l'équation: « *Un million de chômeurs, c'est un million d'immigrés de trop* », déclinée ensuite avec deux, puis trois millions de chômeurs. Il y a une contradiction à affirmer à la fois que les immigrés privent les Français d'emplois et qu'ils viennent en France pour toucher des prestations sociales, comme l'indique une autre affiche du FN: « *CSG, je paie, tu paies, ils touchent* ».
- En second lieu, le système de protection sociale français est fondé sur le principe de la solidarité. Les décomptes de Pierre Milloz partent d'un principe différent, celui de l'égalité, puisqu'il met en balance ce que les immigrés donnent et ce qu'ils reçoivent. Mais surtout, l'État accepte chaque année un déficit de ses comptes et de la protection sociale, qui est la contrepartie des mesures qu'il prend pour mieux répartir la richesse nationale. Proposer que les comptes soient équilibrés, c'est nier ce déficit.

Cette contre-offensive vis-à-vis d'une étude qui avait le mérite d'être la première et de prétendre à la rigueur scientifique, donna le coup d'envoi à des tentatives de réexamen des comptes de l'immigration. Dès septembre 1998, **Pierre-André Taguieff et Michèle Tribalat** publiaient « *Face au Front national* », sous-titré « *Arguments pour une contre-offensive* » (éd. La Découverte), critiquant les paramètres utilisés par Pierre Milloz en matière de prestations hospitalières, d'analyse des soins de ville et de part des étrangers dans le versement des allocations familiales. Mais les deux auteurs s'en tinrent à ces remarques, considérant « *qu'il n'est pas utile de poursuivre le bilan comptable jusqu'au bout en reprenant la démonstration pied à pied* » pour ne pas « *donner prise au délire anti-immigration du Front national* », ce qui revient à laisser le champ libre à leur adversaire.

III. 4. HISTOIRE DE L'ÉTUDE DES COÛTS

Plus récemment, la Cour des comptes, sous l'impulsion de son président Philippe Séguin, a produit un rapport sur « *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration* » (novembre 2004), très critique sur la politique menée. Elle note que les comptes sont sous-estimés parce que les administrations concernées ne disposent pas des données nécessaires, ou qu'elles refusent de les transmettre, ou encore que l'identification de certaines dépenses se heurte à la législation protégeant les informations publiques et privées. Elle précise néanmoins que la Cour n'a pas cherché à établir un coût de l'immigration, « *démarche qui aurait rendu nécessaire*

La Cour des comptes note que les administrations ne disposent pas des données nécessaires pour présenter des comptes fiables, ou refusent de les transmettre.

*Le député
Marie-Hélène
des Esgaulx
évalue le coût
unitaire
des demandes
d'asile à
15 000 euros.*

une évaluation – très difficile – de toutes les ressources et de tous les avantages qu'elle procure. En revanche elle souligne les lacunes du recensement des fonds publics affectés à l'accueil et à l'intégration. Elle constate que le souci de donner des chiffres n'a jamais été prioritaire. Même le Parlement n'aura pu disposer d'éléments d'information crédibles. »

Ce rapport, qui propose un pilotage concerté des problèmes d'immigration, est indirectement à la source de la création du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement, que nous appellerons le ministère Hortefeux.

Depuis, divers rapports se sont attaqués à l'étude de certains coûts de l'immigration, en particulier celui de Marie-Hélène des Esgaulx sur les coûts budgétaires des demandes d'asile (commission des finances de l'Assemblée nationale)¹³ dont elle évalue le coût unitaire à 15 000 euros.

On notera surtout deux contributions chiffrées.

L'ÉTUDE DE GÉRARD PINCE

La première est publiée par Gérard Pince, présenté comme expert financier auprès de la Banque mondiale et du FMI dans *Le Monde et la Vie* et repris par la lettre *La Voix des Français* en avril 2006.

Pince répartit les contributions à l'économie française en trois catégories: immigrés européens, immigrés des pays tiers, population autochtone.

Selon lui, à partir des chiffres de l'INSEE, et sur l'année 2004, « *les immigrés et leurs descendants directs représentent une population de 10,2 millions (près de 17 % de la population métropolitaine) dont 6,2 millions originaires des pays tiers (Maghreb et Afrique noire à titre principal)* ».

Cette dernière immigration, qui conjugue « *faibles revenus initiaux et vigoureuse politique de redistribution sociale* », se solde par un déficit annuel de 50 milliards d'euros, soit 84 % du déficit de l'État (60 milliards d'euros).

Sur 27,5 millions de personnes présentes sur le marché de l'emploi (chômeurs inclus), les immigrés et leurs descendants en représentent environ 3,7 millions.

Le taux d'activité des immigrés européens se rapproche de celui du reste de la population (55 % environ pour les 18 ans et plus), mais n'atteint que 53 % pour les sujets des pays tiers.

Ces différences s'amplifient au niveau du chômage. Les taux de chômage de la première et la seconde génération d'immigrants s'élèvent respectivement à 16,7 % et 30 %. Mais, alors que ceux des Européens sont comparables à la moyenne nationale, ceux des pays tiers sont de 23 % et 40 %.

13. Rapport d'information relatif au suivi des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle sur l'évolution des coûts budgétaires des demandes d'asile, présenté par Marie-Hélène des Esgaulx, 5 avril 2006.

En définitive, les immigrés actifs occupés ne sont que 2,8 millions de personnes, dont 1,25 million provenant des pays tiers.

Les revenus des immigrés et de leurs descendants représentent 10 % du total. Mais, si celui des immigrés européens est comparable à celui de la population autochtone, les immigrés des pays tiers ne contribuent qu'à hauteur de 4 % au revenu initial total. Leur revenu initial individuel se limite à 5 800 euros (moyenne nationale: 14 400 euros). Cette situation résulte des taux d'activité plus faibles, de l'importance d'une population trop jeune pour travailler, du chômage et des moindres qualifications. En revanche, ils perçoivent 22 % des prestations sociales. Leur consommation effective s'élève donc à 75 milliards d'euros, soit 12 100 euros par individu, ce qui représente plus du double du revenu provenant du travail réel effectué.

Les immigrés des pays tiers ne contribuent que pour 4,5 milliards d'euros – essentiellement par les taxes (TVA et TIPP) – au montant total du budget de l'État, des collectivités locales et du budget social, soit 821 milliards d'euros de recettes. Il en va de même pour les budgets des collectivités locales. Leur contribution aux recettes sociales ne représente que 4,3 % des ressources.

Le tableau consolidé des opérations de l'État pour ces trois entités donne les résultats suivants (en milliards d'euros):

| Identification | Autochtones | Immigrés européens | Immigrés originaires des pays tiers | Total |
|-------------------|-------------|--------------------|-------------------------------------|-------|
| Dépenses | 735 | 53 | 93 | 881 |
| Ressources | 733 | 48 | 40 | 821 |
| Résultat | -2 | -5 | -53 | -60 |

Et Gérard Pince conclut: « Ces chiffres montrent que le déficit chronique de nos finances publiques provient des comptes des immigrés des pays tiers. »

On fera des réserves aussi bien sur les chiffres de la population, qui proviennent d'un cumul de trois décomptes différents de l'INSEE, que sur le mode d'obtention de chiffres dont la démarche de production n'est pas explicitée dans le texte que nous avons sous les yeux et qui semblent choisis pour appuyer une démonstration préétablie.

L'ÉTUDE BICHOT-LAFAY

Tout autre est l'approche de Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III - Jean-Moulin, dans « *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* » (direction Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan), paru en avril 2004 (éd. L'Harmattan et Institut de géopolitique des populations). Jacques Bichot

Selon Gérard Pince, les immigrés extra-européens et leurs descendants perçoivent 22 % des prestations sociales.

**Les institutions
les plus
favorables
à l'accueil
des immigrés
répugnent à
entreprendre
une étude des
coûts, d'autres
en récusent le
principe même.**

aboutit à un coût de 24 milliards d'euros pour les dépenses d'immigration et de 12 milliards d'euros pour les dépenses d'intégration. En revanche, il ne traite pas des bénéfices générés par l'immigration. En février 2006, sa note pour l'Institut Thomas-More, « *Immigration: quels coûts pour les finances publiques?* », reprend le même chiffre par postes que nous mentionnerons, tout en nous distinguant de lui tant dans la méthodologie que dans les résultats.

Cette contribution doit être complétée par la brochure « *Immigration-intégration* » sous-titrée « *Un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers* », reprenant les actes du colloque de l'Institut de géopolitique des populations du 17 novembre 2005 et publiée en 2006 aux éditions de l'Harmattan, sous la direction de Jacques Dupâquier et Yves-Marie Laulan. Outre un article de Jacques Bichot sur les coûts directs et indirects de l'immigration, elle comprend un texte sur le même thème, signé de Gérard Lafay, professeur à l'université Paris II et sous-titré « *Effets économiques immédiats et différés* ». Comme Jacques Bichot, Lafay chiffre ces effets à 12 milliards d'euros en année pleine. Nous citerons cette étude, tout en notant que certaines dépenses répertoriées comme des coûts sont en fait des investissements, à comparer avec les bénéfices escomptés de la réussite des politiques d'intégration.

III. 5. COÛTS DE DROITE ET COÛTS DE GAUCHE

On notera ici la forte présence d'une institution dite « à droite », l'Institut de géopolitique des populations, et l'absence corrélatrice d'institutions « de gauche », comme Migrinter, qui publie la *Revue des migrations internationales*, la revue *Hommes et Migrations*, qui a contribué à la naissance de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et, surtout, le Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI), qui publie la revue *Migrations Société* et abrite un fonds documentaire très important sur les migrations.

Les institutions les plus favorables à l'accueil des immigrés répugnent à entreprendre une étude des coûts, comme si elles craignaient que leurs résultats donnent des armes à leurs adversaires pour appliquer une politique restrictive. D'autres récusent le principe même de la recherche du coût des dépenses consacrées aux immigrés. « *Dans un pays où la protection sociale repose, à côté de règles d'assurances et de répartition, sur un principe de solidarité nationale, il n'y a pas lieu de s'interroger sur le coût de telle ou telle catégorie sociale. Sinon pourquoi les immigrés, plutôt que les accidentés de la route et du travail, et pourquoi pas les handicapés?* »¹⁴

De fait, la majorité des publications sur les prestations sociales ne font même pas la différence entre nationaux et étrangers.

14. Objection citée par Guy Le Moigne et André Lebon, « *L'immigration en France* », PUF, 5^e édition, 2002.

Pour nous, au contraire, l'étude des coûts doit être menée avec impartialité et déconnectée des présupposés politiques qui en obscurcissent l'horizon. Ceci rejoint une réflexion d'hommes de gauche comme Patrick Simon, socio-démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED), qui considère que « *l'immigration n'a pas suscité l'investissement scientifique que réclamait son acuité sociale* ».

L'immigration fait partie du paysage politique français. Il ne sert à rien d'imaginer que, par un miracle né de la fermeture des frontières ou de la réussite du métissage social, elle ne constituera plus un sujet de débat et de clivage dans la société française. L'information sur les coûts permet à des citoyens lucides d'étayer leurs opinions sur une analyse des chiffres et des faits. Notre ambition serait que ce travail puisse aussi bien être utile à ceux qui favorisent ou considèrent comme un fait acquis le développement de l'immigration dans la société française, qu'à ceux qui souhaitent l'encadrer, la freiner, voire inverser le cours de l'histoire en encourageant le retour au pays ou l'immigration du Nord vers le Sud.

III. 6. CHANGEMENT DE PERSPECTIVE

Jusqu'ici, l'immigration a été envisagée dans sa globalité, comme si toutes ses variantes avaient le même coût. Jacques Bichot note que « *les modèles du marché du travail construits comme si tous les travailleurs potentiels étaient interchangeables ont à juste titre fait l'objet de fortes critiques... il serait maladroit de ne pas en tirer des leçons pour l'immigration* ».

Aujourd'hui, du fait de la mondialisation et de la paupérisation de certains pays émergents, les migrations se sont largement développées et différenciées, faisant voler en éclats la trilogie classique : migrations économiques (de main-d'œuvre), migrations d'asile (politique et religieux), migrations familiales (accueil de la femme, des enfants et parfois des ascendants du migrant). De ce fait, l'établissement de leurs coûts est devenu très complexe.

Nous ne pouvons faire un décompte financier pour chaque catégorie de migrants, même si certaines migrations (médicale, étudiante, fiscale, retraitée...) peuvent être analysées en termes de rapport coûts/bénéfices. En revanche, l'examen des postes et la segmentation entre les dépenses et les investissements peut nous donner des clés pour approcher le coût réel de l'immigration en France. On répertoriera donc les principaux postes de dépenses de l'immigration, ceux qui entrent dans le budget intégration, ceux qui relèvent de l'aide aux pays d'origine, et l'on essaiera de mesurer les bénéfices qu'apporte au budget de l'État du pays d'accueil la présence sur son sol d'un nombre important d'immigrés.

L'information sur les coûts permet à des citoyens lucides d'étayer leurs opinions sur une analyse des chiffres et des faits.

*La plupart
des dépenses
d'immigration
ne relèvent pas
du ministère
Hortefeux.*

IV. LES COÛTS DE L'IMMIGRATION EN FRANCE: ESSAI DE QUANTIFICATION DES DÉPENSES

Nous suivons la méthodologie proposée plus haut. Dans les cas où la proportion des coûts imputable à l'immigration n'est pas quantifiable, on s'appuiera en tant que de besoin sur les chiffres de la Seine-Saint-Denis. Ce département est emblématique, puisque sa population est majoritairement composée d'immigrés, d'étrangers et de personnes d'origine ou de naissance étrangère, et que le gouvernement l'a choisi comme terrain d'expérimentation pour le développement économique, l'immigration maîtrisée et l'intégration réussie.

IV. 1. LE COÛT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE MINISTÈRE HORTEFEUX

On aurait pu penser qu'il suffisait de consulter le budget du ministère Hortefeux pour établir ces coûts. Ce n'est pas le cas. Depuis 2007, ce ministère dispose certes d'un budget ciblé, première étape de l'intégration des dépenses des administrations publiques concourant à la politique gouvernementale en matière de flux migratoires. Mais la plupart des dépenses d'immigration continuent à relever des budgets d'autres ministères. D'autre part, ce ministère ayant été créé au milieu de l'année 2007, on ne peut, pour en prendre la mesure, que choisir la première année pleine (2008), en sachant qu'il faut en soustraire les crédits délégués pour des opérations construites en 2007 sur des bases analogues. Le projet de loi de finances 2008 attribue à cette structure des crédits de paiements de 638,6 millions d'euros, avec la répartition suivante :

| Asile | Immigration | Naturalisation | Accueil Intégration | Codéve- loppement | Pilotage | Total |
|-------|-------------|----------------|------------------------|----------------------|----------|-------|
| 304,5 | 79,4 | 1,5 | 180,5 | 29,0 | 43,7 | 638,6 |

Ce budget correspond en fait à trois programmes principaux :

1. Le programme 303 « immigration et asile », pour 414,3 millions d'euros en crédits de paiement, qui se décompose lui-même en deux parties :

> une composante demande d'asile de 304,7 millions d'euros, comprenant :

- le traitement des demandes d'asile – par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Commission de recours des réfugiés (CRR) : 43 millions d'euros ;

- la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile : 5,3 millions d'euros ;
- les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) : 192,9 millions d'euros ;
- les dispositifs d'hébergement d'urgence : 35,5 millions d'euros ;
- l'allocation temporaire d'attente : 28 millions d'euros.

> une composante police des étrangers de 79,2 millions d'euros, comprenant :

- le fonctionnement des centres de rétention administrative (CRA) : 27,5 millions d'euros ;
- les billets d'éloignement : 39,7 millions d'euros ;
- l'accompagnement sanitaire dans les CRA : 8,1 millions d'euros ;
- et l'accompagnement social des CRA (subvention CIMADE ¹⁵) : 3,9 millions d'euros.

> S'y ajoute le soutien aux programmes (coût des emplois de l'administration centrale et les programmes informatiques Grégoire et Eurodac) pour 30,4 millions d'euros.

Ces coûts seront classés dans la catégorie immigration, dont ils relèvent en quasi-totalité.

2. Le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française », pour 195,3 millions d'euros en crédits de paiement, qui se décompose en :

> une fonction accueil des primo-arrivants, notamment assuré par l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) pour la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration : 44,7 millions d'euros ;

> une fonction lutte contre les discriminations : subventions à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour le financement des associations (98,9 millions d'euros) et la participation à ses frais de fonctionnement (7 millions d'euros), soit 105,9 millions d'euros.

> des subventions diverses : à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) : 3 millions d'euros ; aux centres d'hébergement des réfugiés : 12,3 millions d'euros ; à la rémunération et promotion professionnelle des étrangers : 11,7 millions d'euros ; à l'aide au retour et à la réinsertion des migrants âgés : 3 millions d'euros ; aux naturalisations : 1,5 million d'euros. Soit un total de 31,5 millions d'euros.

> Il faut y ajouter les frais de personnel, notamment le transfert du personnel de la Direction de la population et des migrations (DPM) et du Haut Conseil à l'intégration (HCI), soit 13,2 millions d'euros.

Ces crédits relèvent dans leur quasi-totalité des coûts d'intégration. Ils figureront dans le chapitre qui leur est consacré.

La composante « police des étrangers » du programme « immigration et asile » (billets d'éloignement, fonctionnement et accompagnement sanitaire et social des Centres de rétention administrative) coûte 79,2 millions d'euros.

15. Le Comité intermouvements auprès des évacués (CIMADE), organisation non gouvernementale protestante fondée en 1939, se définit comme un « service œcuménique d'entraide » et mène des actions en faveur des réfugiés et des immigrés (comme l'aide aux personnes placées en CRA).

Le nouveau programme « co-développement » est principalement destiné à l'aide au retour volontaire.

3. Un programme 303 codéveloppement pour 29 millions d'euros, qui est une nouveauté puisqu'aucun budget analogue n'était prévu en 2007. Il est principalement destiné à l'aide au retour volontaire et au financement « *d'accords concertés de gestion des flux avec les pays d'origine* » qui accepteraient d'accueillir leurs ressortissants expulsés. Nous le citons, car il est le premier volet d'une politique destinée à rentabiliser les investissements de l'aide publique au développement, à laquelle il est rattaché et qui sera analysée dans le chapitre qui lui est consacré.

En fait, un certain nombre de ces postes sont sous-dotés et bâtis sur des hypothèses considérées comme peu réalistes par les rapporteurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, qui ont fait observer que des crédits complémentaires figurent dans d'autres budgets.

Pour la politique d'immigration, sont cités :

■ **Le coût complémentaire de la délivrance des divers visas et cartes, soit 66,5 millions d'euros.** Ce coût correspond à 1 900 000 documents de circulation délivrés à 35 euros l'unité, soit 66,5 millions (alors qu'il n'est prévu dans le budget Hortefeux que 0,148 million).

■ **Le coût complémentaire des expulsions inclus dans le budget de la police nationale, soit 27,3 millions d'euros.** Compte tenu des chiffres très différents donnés plus haut, et notamment des frais d'escorte, on prendra comme base le chiffre avancé par l'ex-premier ministre Dominique de Villepin, soit 67 millions d'euros pour un objectif de 25 000 expulsions par an. Le budget prévu pour l'« éloignement » n'est que de 39,7 millions. Le coût des interpellations et des gardes à vue figure dans le budget global de la mission Sécurité.

■ **Le coût complémentaire des rétentions administratives, soit 83,9 millions d'euros.** Le coût établi dans le budget Hortefeux, soit 39,5 millions, ne tient pas compte de la construction des nouveaux centres pour un montant de 48,4 millions d'euros, qui doivent fournir 500 places supplémentaires. Il est d'autre part sous-dimensionné par rapport à ses objectifs. Le coût d'une rétention administrative de 10 jours en moyenne est de 1 000 euros. L'accompagnement annuel de 900 policiers coûte environ 45 millions d'euros. Pour une moyenne de 30 000 étrangers détenus, le coût total est de 75 millions d'euros.

Les coûts ajoutés du budget immigration Hortefeux sont donc de 177,7 millions d'euros = 66,5 + 27,3 + 83,9.

Pour la politique d'intégration, sont cités :

■ Le budget de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), pour un montant de 11,6 millions d'euros.

■ Le budget de l'Aide médicale d'État ¹⁶ (AME), rattaché à la mission égalité et solidarité des chances, pour un montant de 413 millions d'euros. Cette AME, créée par Martine Aubry et Bernard Kouchner, est versée aux immigrés en situation irrégulière justifiant de trois mois de présence sur le territoire français et ayant des ressources déclarées inférieures à 600 euros par mois, ainsi qu'à d'autres résidant depuis moins de trois mois et dont le traitement requiert des soins urgents. Depuis sa création, malgré plusieurs réformes tendant à la restreindre ou à l'encadrer, son budget prévisionnel a toujours été inférieur aux dépenses réelles, créant une dette de 910 millions d'euros... Aujourd'hui l'AME concerne 192 000 personnes. Les dépenses constatées en 2007 ont été de 413 millions d'euros. C'est la même somme qui est portée dans la loi de finances 2008 (remboursement de la dette non inclus).

■ Le financement des cours d'apprentissage du français, pour un montant de 42,9 millions d'euros. Ce coût correspond à 26 000 bénéficiaires et à un coût unitaire de 1 650 euros (5,35 x 300 heures, et non 400, tous n'allant pas jusqu'au bout).

■ L'application des dispositions d'intégration du projet de loi voté en octobre 2007 ¹⁷ sur l'immigration, l'intégration et l'asile pour un montant de 10 millions d'euros. Ce coût comprend essentiellement la mise en place du bilan de compétences, et les surcoûts du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) familial (apprentissage du français compris).

Les coûts ajoutés du budget intégration Hortefeux sont donc de 477,5 millions d'euros = 11,6 + 413 + 42,9 + 10.

Les coûts d'immigration sont donc de 592 millions d'euros
414,3 du budget Hortefeux + 177,7 de coûts ajoutés.

Les coûts d'intégration sont donc de 672,6 millions d'euros
195,1 du budget Hortefeux + 477,5 de coûts ajoutés.

Ces coûts seront intégrés dans nos calculs et, en contrepartie, soustraits des budgets étudiés dont ils font partie.

Ce ne sont pas les seuls coûts relevant de l'immigration.

On étudiera donc successivement :

- Les coûts relevant du maintien de l'ordre, de la protection des biens et des personnes et du contrôle des frontières (coûts sécuritaires).
- Les coûts relevant de la lutte contre l'économie informelle et la fraude (coûts sociétaux et fiscaux).
- Les coûts générés par les prestations sociales versées (coûts sociaux).
- Les coûts générés par l'accueil des étudiants étrangers (coûts éducatifs).

*Les coûts
d'immigration
du budget
Hortefeux
s'élèvent à
592 millions
d'euros
et les coûts
d'intégration
à 672,6 millions.*

16. On peut discuter de la place de ce budget entre coût d'immigration et coût d'intégration, mais les bénéficiaires ont en général vocation à rester en France après leur traitement, d'où notre classement.

17. La réalisation des tests d'ADN ayant fait l'objet d'un recours et dont le montant budgétaire prévu pour 2008 est très faible (0,15 million d'euros) et partagé de plus entre le budget justice et le budget Hortefeux ne sera pas prise en compte ici.

Tout migrant en situation irrégulière en dessous du plafond de ressources peut bénéficier de l'aide juridictionnelle gratuite.

IV. 2. LES COÛTS SÉCURITAIRES

On prendra comme base de départ les chiffres du budget de la police nationale (8,445 milliards d'euros en 2007), de la gendarmerie nationale (7,465 milliards d'euros en 2007) et de la justice (6,271 milliards d'euros en 2007) : soit un total de 22,181 milliards d'euros.

Ces budgets sont consacrés à l'immigration à des degrés divers. Certains le sont en totalité (construction de nouveaux centres d'accueil pour demandeurs d'asile, CADA); d'autres majoritairement (police de l'air et des frontières, aide juridictionnelle) ou largement (sécurité et paix publique, groupes d'intervention régionaux, administration pénitentiaire); d'autres enfin ne le sont que de manière subsidiaire (sécurité routière, modernisation des tribunaux, action sociale pour les fonctionnaires).

Il est par ailleurs impossible de s'attacher à chacun des postes, faute d'un suivi de la comptabilité analytique et d'une segmentation par missions. Pour évaluer la part qu'occupe l'immigration dans ces budgets, on procédera donc, dans la mesure du possible, de la manière suivante :

- Les postes spécifiques aux immigrés seront étudiés en tant que de besoin.
- Les postes non spécifiques ou déjà comptabilisés seront retirés de l'ensemble.
- Les postes communs sur le montant restant, par exemple les frais de personnel chargés de la sécurité et de la lutte contre la délinquance, seront affectés d'un coefficient multiplicateur représentant la part de l'immigration à ces postes.
- Enfin, on regroupera les dépenses imputables aux plus de 18 ans et aux moins de 18 ans.

Dans ce contexte les principaux postes de dépenses imputables à l'immigration sont :

> L'aide juridictionnelle gratuite.

Selon le rapport de Roland du Luart pour la commission des finances du Sénat (octobre 2007), elle se montait à 300 millions d'euros en 2006 (environ 5 % du budget de la justice) pour 904 000 admissions, dont 799 000 au titre de l'aide totale et 105 000 au titre de l'aide partielle. Une augmentation de plus de 15 % par an, qui va connaître un nouveau bond.

En 2006, la condition suspensive de l'entrée régulière sur le territoire français et de la détention d'un titre de séjour d'au moins un an a été supprimée. Tout migrant en situation irrégulière en dessous du plafond de ressources peut donc en bénéficier. Cette aide est en moyenne de 332 euros par personne physique. Une augmentation de 20 % par an, dont 5 % dus à la nouvelle législation, même sans réévaluation du coût unitaire, en porterait le montant à 362 millions d'euros.

Compte tenu du différentiel de ressources entre immigrés et étrangers par rapport à la moyenne de la population française, la simple hypothèse d'un tiers d'étrangers et d'immigrés en bénéficiant générerait un coût de 120 millions d'euros.

> L'augmentation du nombre de fonctionnaires dépendant de ces ministères.

Sur la base d'un budget de personnel représentant en moyenne 80 % des dépenses, et après déduction des dépenses déjà comptabilisées et des missions sans rapport avec l'immigration, soit 2,430 milliards d'euros, le budget de personnel dépendant de ces trois administrations est de :

15,80 milliards d'euros = $(22,181 - 2,430) \times 0,80$.

Si la population immigrée et issue de l'immigration se comportait comme la population autochtone, le coût de l'immigration serait pour ces postes :

- pour les plus de 18 ans, de :
1,232 milliard d'euros = $15,80 \times 0,78 \times 0,10$;
- pour les moins de 18 ans, de :
0,521 milliard d'euros = $15,80 \times 0,22 \times 0,15$.

Soit un total de 1,753 milliard d'euros.

Mais la délinquance imputable à la communauté d'origine étrangère est plus forte que celle de la moyenne de la communauté nationale ¹⁸.

Au 1^{er} juillet 2007, il existait 61780 personnes détenues dans les prisons françaises (pour 50637 places disponibles). Selon une enquête de l'association GENEPI, 20 % de cette population était constituée d'étrangers, essentiellement de plus de 18 ans puisque les mineurs (au nombre de 746) ne représentent que 1,2 % de la population carcérale. Cette population détenue est trois fois supérieure à la proportion d'étrangers recensés (5,66 %, et plus proche de 6,5 % si on inclut les clandestins). Même en ôtant ceux détenus pour séjour irrégulier ou délits associés (trafic de faux papiers), que les associations de soutien aux immigrés chiffrent à 25 % de l'ensemble, le coefficient de surreprésentation des étrangers est au minimum de 2,3. Les immigrés de nationalité française sont-ils en moindre proportion ? Faut de statistiques, on ne peut l'affirmer. En revanche ils échappent à la condamnation pour séjour irrégulier. Le coefficient de 2,3 sera donc également pris comme base minimale de calcul. Sur les mineurs délinquants, nous ne disposons pas de chiffres nationaux, la répartition par ethnie étant interdite. Mais plusieurs indicateurs montrent que la population d'origine étrangère est largement surreprésentée dans la délinquance.

En 2000, l'INSEE notait que 40 % des détenus français avaient un père étranger. Le logiciel Canonge, réactualisé en 2003 et utilisé par la police pour faciliter l'identification des délinquants ¹⁹, comporte 12 types ethniques et regroupe à Paris 103 000 personnes dont 37 % de Blancs, 29 % de

Plusieurs indicateurs montrent que la population d'origine étrangère est largement sur-représentée dans la délinquance.

18. Selon Jacques Bichot, « l'immigration majeure de 14 % les coûts du système carcéral à qualité égale (et médiocre comme on sait) ».

19. Selon la CNIL, il doit être réservé à la recherche d'un auteur présumé de délit.

15 % de la population de moins de 18 ans est responsable d'environ deux tiers des actes de délinquance.

Nord-Africains et 19 % de Noirs. Selon une étude sur 325 dossiers réalisée en Isère, département où les immigrés ne représentent que 6,1 % de la population, et rapportée par *Le Monde* du 15 avril 2004, deux tiers des mineurs délinquants seraient d'origine étrangère. Enfin, le dénombrement des 121 auteurs de violences urbaines interpellés dans les Yvelines entre le 3 et le 15 novembre 2005 montre que, s'ils sont français à 95 %, leur origine ethnique les segmente en trois groupes sensiblement égaux : les Européens (33,06 %), les Africains (28,93 %), les Maghrébins (35,54 %), 45 % de ces interpellés ayant moins de 18 ans.

Il faut en effet souligner l'importance des mineurs dans ces statistiques. Dans ces exemples, 15 % de la population de moins de 18 ans est responsable d'environ deux tiers des actes de délinquance. Nous pondérerons prudemment le coefficient de surreprésentation à 3 (soit 45 % des actes).

Sur ces trois budgets, l'application d'un coefficient de 2,3 aux plus de 18 ans et de 3 aux moins de 18 ans, donnerait le calcul suivant :

- pour les plus de 18 ans :
2,834 milliards d'euros = $1,232 \times 2,3$;
- pour les moins de 18 ans :
1,563 milliard d'euros = $0,521 \times 3$.

Soit un total de 4,397 milliards d'euros, équivalent à 28 % du budget du personnel total ²⁰.

> L'extension du domaine carcéral.

L'état de surpopulation et les conditions de vie déplorables des prisons françaises ont été dénoncés par l'Observatoire des prisons et les associations anti-carcérales. Au 1^{er} janvier 2008, on recensait dans les prisons françaises 61 076 détenus pour 50 705 places. Le plan 2002-2011 de 13 000 places supplémentaires n'aboutirait à terme qu'à 63 000 places. Or l'administration française prévoit déjà 67 000 détenus au printemps 2008. Même avec des dispositifs alternatifs (bracelet électronique), la surpopulation restera endémique. Le coût unitaire d'une place dans une nouvelle construction est de 100 000 euros par maison d'arrêt, de 200 000 euros par maison centrale, et de 225 000 euros dans un centre de mineurs. Hors coût de l'encadrement, la simple création de 1 300 places par an réparties entre les maisons, dont 50 pour mineurs, conduit à une augmentation de 187,50 millions + 11,25 millions = 198,75 millions d'euros par an.

En prenant des ratios identiques à ceux de la délinquance, l'extension imputable à l'immigration serait pour les adultes de :

- 43,13 millions d'euros** = $187,5 \times 0,10 \times 2,3$
- + 5,06 millions d'euros** = $11,25 \times 0,15 \times 3$

Soit un total de 48,19 millions d'euros.

20. Ce chiffre est proche de celui de Bichot (4,47) mais éloigné de celui de Milloz actualisé à 11,44.

> Les coûts indirects résultant des atteintes physiques et morales des personnes concernées et de l'engorgement corrélatif des procédures de police et de justice.

Une démoralisation ou une atteinte physique se traduit par une absence, elle-même créatrice d'engorgement des services concernés. On prendra donc comme paramètre l'absentéisme supplémentaire des personnels de la police, de la gendarmerie et de la justice. Si les agents de la police nationale ne se distinguent pas de la moyenne des agents civils des ministères en matière de congés ordinaires ou de longue maladie, le nombre d'accidents de travail ou de service est sans commune mesure avec celui des autres administrations. Selon la revue *Faits et Chiffres 2006-2007*²¹, 7,7 % des agents de la police nationale en sont victimes annuellement, contre 1,7 % pour la moyenne des agents des autres administrations. Une autre statistique montre que, si les agents des administrations sont en moyenne absents 13 jours par an sur 217 jours travaillés, ce chiffre s'élève à 19 concernant ceux de la police nationale, à 16 pour ceux de la Défense (à laquelle appartient la gendarmerie) et à 14 pour ceux de la Justice.

L'écart dans ces métiers peut être rapproché du stress et de la pénibilité du service. Traduit en coûts ajoutés par rapport au budget du personnel de ces administrations, ce différentiel représente :

• pour la police nationale :
182,7 millions d'euros = $\frac{8,445 \times 0,80 \times 6}{22,181}$;

• pour la gendarmerie :
80,8 millions d'euros = $\frac{7,465 \times 0,80 \times 3}{22,181}$;

• pour la justice :
22,6 millions d'euros = $\frac{6,271 \times 0,80 \times 1}{22,181}$.

Soit un total de 286,1 millions d'euros.

Les témoignages recueillis dans la presse montrent bien que le stress qui tarade ces personnels est largement imputable à la lutte contre la délinquance. Sur les bases des ratios précédemment établis, le surcoût imputable à l'immigration est de :

• Pour les plus de 18 ans, de :
51,33 millions d'euros = $286,1 \times 0,78 \times 0,23$;

• Pour les moins de 18 ans, de :
28,32 millions d'euros = $286,1 \times 0,22 \times 0,45$.

Soit un total de 79,65 millions d'euros.

Chaque année, 7,7 % des agents de la police nationale sont victimes d'accidents du travail ou de service, contre 1,7 % pour la moyenne des agents des autres administrations.

21. Qui ne porte malheureusement que sur des données de 2003.

Le total des dépenses sécuritaires consacrées à l'immigration s'élève à 5,2 milliards d'euros.

Le total des coûts sécuritaires, y compris le budget Hortefeux et les coûts ajoutés, se monte donc à :

| Postes de dépenses | Montant |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Budget Hortefeux et coûts ajoutés | 592 |
| Surcoût aide juridictionnelle | 120 |
| Part des frais de personnel | 4 397 |
| Surcoût extension de domaine carcéral | 48,19 |
| Surcoût moral et physique | 79,65 |
| Total des coûts sécuritaires | 5 236,84, arrondis à 5 237 |

(en millions d'euros)

IV. 3. LES COÛTS FISCAUX ET SOCIÉTAUX

A - L'ÉCONOMIE INFORMELLE

L'économie informelle, dont nous avons essayé de décrire l'anatomie et la physiologie ²², s'étend à tout ce qui échappe à l'État, depuis les échanges de services jusqu'aux divers trafics de l'économie souterraine et du travail au noir au blanchiment d'argent. En expansion dans toute l'Europe, elle représente selon les pays entre un sixième et un tiers du PIB. Elle n'est pas imputable en totalité à l'immigration. La contrebande et la contrefaçon ont toujours existé et le piratage informatique n'est qu'une forme moderne de la piraterie. Mais pour des immigrés qui viennent de régions du globe où l'économie informelle est toute puissante (Afrique subsaharienne, péninsule balkanique, Extrême-Orient, pays de l'Est), celle-ci est une ressource familière et parfois même un mode d'intégration au pays d'accueil. Même si ce sont souvent les donneurs d'ordre ou les patrons qui embauchent et non les immigrés eux-mêmes qui sont responsables de ces coûts, il n'empêche que ceux-ci doivent figurer dans les dépenses d'immigration. La lutte contre l'économie informelle constitue l'un des enjeux majeurs de l'action de la police et de la justice. Ces budgets ayant été analysés, on s'intéressera aux coûts eux-mêmes qui sont de deux natures : les pertes financières ou les non-recouvrements, et les manques à gagner pour l'État.

B - LE TRAVAIL ILLÉGAL

La Délégation interministérielle à la lutte contre le travail illégal (DILTI), qui dépend du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, a comme objectif de prévenir et de réprimer le travail illégal. Son action est complétée par celle de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), créé en mai 2005 par les ministères de l'Intérieur, de la Défense et du Travail. Le travail illégal recouvre en fait six secteurs : le travail dis-

22. Jean-Paul Gourévitch : « L'économie informelle », Le Pré aux Clercs, 2002.

simulé, communément appelé « travail illégal », les faux statuts, la fausse sous-traitance, l'intervention illégale d'entreprises étrangères en France, l'emploi d'étrangers sans titre de travail (10 % des infractions) et les conditions de travail contraires à la dignité humaine. Selon la commission d'enquête du Sénat sur l'immigration de 2006, la part des étrangers auteurs de ces infractions a tendance à augmenter fortement, les étrangers régularisés reproduisant eux-mêmes le schéma du travail illégal et devenant auteurs d'infractions après en avoir été victimes. La seule gendarmerie nationale recense environ 10 000 infractions par an. Le manque à gagner généré par les diverses formes de travail illégal était estimé, en 2003, à 55 milliards d'euros pour l'État et les organismes sociaux (Sylvia Zappi, in *Le Monde* du 14 novembre 2003). Selon une autre source (le Conseil des prélèvements obligatoires, rattaché à la Cour des comptes), les cotisations non payées liées au seul travail au noir représenteraient entre 6 et 12 milliards d'euros. Nous reprendrons poste par poste les manques à gagner les plus significatifs.

Les seules infractions concernant l'emploi d'étrangers sans titre de travail représenteraient donc 55 x 10 %, soit 5,5 milliards par an.

Sur ce montant, les cotisations sociales minimums salariés représentent 21,46 %. Soit: 0,85 (Sécurité sociale + vieillesse déplafonnée) + 6,65 (vieillesse) + 3,80 (retraite complémentaire et prévoyance) + 2,40 (chômage) + 7,76 (7,5 CSG déductible et non déductible + 0,5 CRDS sur 0,97 %).

Les cotisations minimums employeurs représentent 40,5 %. Soit: 14,70 (Sécurité sociale + vieillesse déplafonnée y inclus la CSAPAH) + 8,3 (vieillesse) + 4 (chômage) + 5,4 (Allocations familiales) + 5,7 (retraite complémentaire et prévoyance) + 0,1 (FNAL) + 2,3 (divers: accident du travail, formation professionnelle, transport, taxe d'apprentissage, AGS, APEC, assurance décès cadre).

Le montant des cotisations récupérées, si ce travail était déclaré, s'élèverait donc au total à **3,408 milliards d'euros** = $5,5 \times (0,2146 + 0,405)$.

En soustrayant les redressements, qui n'ont représenté en 2006 que 2 % des coûts, on obtient **3,340 milliards d'euros** = $3,408 \times 0,98$.

Les autres manques à gagner concernant le travail illégal, sur la base minimale de 500 000 travailleurs immigrés concernés, payés à 80 % du SMIC (1281 euros au 1^{er} juillet 2007), représenteraient une masse de salaire brut annuel de 6,149 milliards d'euros, sur lesquels les seules cotisations minimums salariales (21,46 %) et employeurs (40,5 %) rapporteraient **3,810 milliards d'euros** = $6,149 \times 61,96$.

C - LA CONTREFAÇON

La contrefaçon sous toutes ses formes, depuis l'importation de faux sacs Hermès jusqu'au piratage informatique, représente, selon les spécialistes,

Selon la commission d'enquête du Sénat, la part des étrangers auteurs d'infractions ayant trait au travail illégal tend à augmenter fortement.

*81 % des
amendes
sanctionnant
la fraude
dans les
transports
en commun
restent
impayées.*

entre 5 et 15 % du commerce mondial. Elle pèse sur les bénéficiaires des entreprises légales, obligées de diminuer les prix, de brader des articles, voire d'arrêter leur commercialisation pour supporter la concurrence. En 2005, les douanes ont saisi 5,6 millions d'articles contrefaits. L'Union des fabricants (qui peut avoir intérêt à majorer le risque), estime le déficit à 6 milliards d'euros par an en France. 20 000 à 38 000 emplois par an seraient également détruits ou supprimés du fait de cette contrefaçon, soit un coût moyen de 750 millions d'euros. Cette contrefaçon relève largement des migrations entrepreneuriales et sa commercialisation concerne nombre d'entreprises dirigées, de fait ou par le biais de prête-noms, par des étrangers ou des immigrés. **Un ratio de 33 % serait donc une estimation basse, qui aboutirait à 2,250 milliards d'euros par an (un tiers de 6 + 0,750).**

D - LA FRAUDE

La fraude touche aussi bien les petits que les gros. La fraude aux transports en commun atteignait voilà dix ans, selon une des rares enquêtes dont nous avons pu nous procurer les résultats, 13 % des utilisateurs permanents et 29 % des utilisateurs occasionnels des transports de surface, dans la seule conurbation parisienne.

Elle n'a fait que se développer depuis, avec l'abandon progressif des contrôles par la RATP tôt le matin et tard le soir, les samedis après-midi et les dimanches, et dans les banlieues sensibles. Selon les calculs de l'Institut français pour la recherche sur les administrations publiques (iFRAP), le coût actualisé des transports parisiens est de 6 milliards d'euros par an, que l'État et les collectivités locales, donc le contribuable, supportent à hauteur de 2 milliards d'euros par an. Les seules recettes du trafic ne représentent que 35 % de son budget, soit 2,1 milliards d'euros. Une fraude moyenne d'un tiers aboutirait donc à 700 millions d'euros.

La RATP se défend d'établir des statistiques ethniques; mais elle sait bien que la fraude – qu'elle explique d'ailleurs par les coûts élevés de ses tarifs – provient largement des jeunes de banlieue issus de l'immigration. La preuve en est qu'à chaque lancement d'un nouveau produit destiné à fidéliser sa clientèle, et donc à réduire les fraudes (carte Imagine R, passe Navigo...), elle prend soin de représenter des minorités visibles sur ses images de promotion.

On prendra ici comme référence la Seine-Saint-Denis, qui se classe troisième département par le nombre d'amendes et deuxième par leur montant (infractions dans les transports en commun et au Code de la route cumulées). En 2006, ces amendes représentaient 592 034 titres, pour 92 millions d'euros. Le taux de recouvrement n'étant que de 18,93 %, 81 % de ces amendes restent impayées. Une extrapolation à la France entière sur la base d'un simple tiers des 700 millions d'amendes dues, aboutirait à un coût ajouté imputable à l'immigration de **187 millions d'euros** = $700 \times 0,33 \times 0,81$.

À l'autre bout de la chaîne, on trouve la fraude fiscale, dont le montant fait l'objet de débats passionnés. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, qui s'en tient à « *une fourchette plutôt basse* » (rapport publié par *Les Échos* du 31 janvier 2008), la fraude fiscale et sociale serait comprise entre 29 et 40 milliards d'euros, dont environ les deux tiers concernent les impôts. Soit environ 11,3 milliards d'impôts nationaux et locaux et 10 milliards de TVA. On pourra négliger l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), sur lequel la fraude est considérable, mais dont le montant est peu important et pour lequel la part des immigrés déclarants et assujettis est minime ²³.

Une grande partie des immigrés, en raison de leurs faibles ressources déclarées, ne paient pas d'impôt sur le revenu et sont dispensés de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle. On prendra à nouveau l'exemple de la Seine-Saint-Denis, qui détient un record en ce qui concerne les réclamations fiscales, puisqu'en 2006, 117 815 réclamations en contentieux ou gracieuses avaient été adressées aux services fiscaux. Les dossiers traités par ce département concernent annuellement 1,17 % des entreprises et 5 % des foyers fiscaux de particuliers. Le montant total des impôts et taxes atteint 3,196 milliards d'euros (soit 2,093 milliards d'impôts locaux + 1,103 milliard d'impôts sur le revenu).

Le taux de recouvrement spontané dans ce département se monte à 88 %, ce qui traduit un manque à gagner de 383,50 millions. Avec l'intervention des services fiscaux, qui ont récupéré hors pénalité 57 millions d'euros (16 millions pour les entreprises et 41 millions pour les particuliers), le manque à gagner sur les seuls rôles émis par l'État est réduit à 326,50 millions, soit un taux de fraude de 10,2 % pour une clientèle majoritairement immigrée. L'estimation étant proche du nombre d'immigrés de plus de 18 ans, on conclura qu'en matière de fiscalité directe, les immigrés ne fraudent ni plus ni moins que la moyenne des résidents de l'Hexagone.

Théoriquement, la part des immigrés dans cette fraude fiscale serait de 11,3 milliards x 0,1 = 1,13 milliard d'euros. Ce chiffre doit cependant être corrigé. Le taux de chômage des immigrés est double de celui des non-immigrés et atteint donc 17,5 % de la moyenne nationale. Le salaire moyen net d'un immigré (1 300 euros selon les chiffres de l'INSEE, qui datent malheureusement de 2002) est, comme on le verra, inférieur de 13,33 % au salaire moyen net d'un non-immigré (1 500 euros) et de 12,25 % à celui de la moyenne nationale (1 480 euros).

La part prise par les immigrés dans la fraude aux impôts directs doit donc être réduite à : **0,817 milliard d'euros** = 1,13 x 0,877 x 0,825.

La fraude à la TVA est estimée aux alentours de 10 milliards d'euros par an sur le plan national, pour des recettes d'environ 139 milliards d'euros, soit 7,2 %. Dans le 93, la TVA proprement dite a rapporté environ

En matière de fiscalité directe, les immigrés ne fraudent ni plus ni moins que la moyenne des résidents de l'Hexagone.

23. Selon les statistiques de la DGI, le nombre de contribuables assujettis à l'ISF dans les communes de plus de 20 000 habitants dans le 93 s'étage de 300 (à Montreuil) à 62 (à Bagnolet) pour un patrimoine moyen de 1,4 million d'euros et un impôt de 4 500 euros.

Il y aurait en France 18 000 prostituées professionnelles, dont 65 à 90 % d'étrangères, générant un chiffre d'affaires annuel global de 3 milliards d'euros.

3 milliards d'euros et les contrôles, qui ont porté sur 1,17 % des entreprises, ont généré 16 millions d'euros de redressements fiscaux. En extrapolant ce chiffre à l'ensemble des entreprises, on récupérerait 1,367 milliard d'euros, ce qui équivaudrait à une fraude de plus de 45 %. Ce chiffre doit être modulé, du fait que les contrôles sont probablement réalisés sur les entreprises les plus exposées. Mais on sait aussi que, sur le plan national, 25 % des restaurants, cafés, hôtels, pratiquent la fraude à la TVA. Or ces établissements se trouvent en nombre en Seine-Saint-Denis et, plus généralement, dans les secteurs où les immigrés sont nombreux. Par ailleurs, l'économie informelle, où les immigrés sont très présents, génère par définition une fraude à la TVA très importante. Si nous nous en tenons prudemment à un taux de 18 %, on estimera la part de la fraude à la TVA imputable aux immigrés autour de **1,8 milliard d'euros** = $\frac{10 \times 1,8}{100}$.

100

E - LA PROSTITUTION

La prostitution, mal connue, fait l'objet, en matière de chiffre d'affaires, d'estimations très larges, qui vont de 7 à 60 milliards d'euros, Interpol s'en tenant à un coût moyen de 17 milliards. En France, selon le ministère délégué à la Cohésion sociale, il y aurait 18 000 prostituées professionnelles visibles, dont, selon les estimations, 65 à 90 % d'étrangères. Le chiffre d'affaires annuel individuel moyen est compris entre 120 000 et 150 000 euros. Le chiffre global peut donc être estimé aux alentours de 3 milliards d'euros. Les amendes infligées aux prostituées et aux proxénètes étant dérisoires (moins de 5 millions d'euros par an), le manque à gagner pour l'État est total.

D'une part, les cotisations salariales représenteraient **643,8 millions d'euros** = $3000 \times 0,2146$.

80 % de ces prostituées ayant des souteneurs, ces « entreprises », même si elles étaient dispensées de l'impôt sur les sociétés, devraient logiquement acquitter au titre des cotisations sociales **972 millions d'euros** = $3000 \times 0,8 \times 0,405$.

Sans compter les prélèvements fiscaux, qui ne peuvent être inférieurs à 15 %, ce qui représenterait quand même **450 millions d'euros** = $3000 \times 0,15$.

Soit une perte pour l'État de 2,0658 milliards d'euros = $643,8 + 972 + 450$, **arrondis à 2,066**.

Or la part des personnes d'origine étrangère, aussi bien pour celles qui s'adonnent à ce trafic que pour celles qui le contrôlent, est, selon les estimations, au minimum de 70 %, même si cette population compte sensiblement plus d'étrangers (environ 60 %) que d'immigrés (environ 40 %) dont beaucoup sont d'ailleurs en situation illégale.

Sur ces seuls professionnels visibles, hommes et femmes confondus, le manque à gagner dû à l'immigration serait au minimum de **578 millions d'euros** = $2066 \times 0,7 \times 0,4$.

Le cumul de ces seuls coûts de l'économie informelle imputables à l'immigration (auxquels il faudrait ajouter les bandits manchots, les paris clandestins ou en ligne, le e-commerce clandestin...) **se présente donc sous la forme suivante :**

| Nature de la dépense | Montant |
|---|--------------|
| Cotisations pour étrangers en situation irrégulière | 3340 |
| Manque à gagner sur le travail au noir | 3810 |
| Contrefaçon | 2250 |
| Fraude et amendes | 187 |
| Fraude fiscale | 817 |
| Fraude à la TVA | 1800 |
| Prostitution | 578 |
| Total des coûts fiscaux et sociétaux | 12782 |

(en millions d'euros)

IV. 4. LES COÛTS DE LA PROTECTION SOCIALE

En matière de protection sociale, on se reportera aux chiffres de 2006, qui évaluent le coût général des prestations sociales versées à 526,2 milliards d'euros, dont 185,2 milliards d'euros au titre des prestations maladies; 235,2 au titre des prestations vieillesse; 47,8 au titre des prestations maternité famille; 35,8 au titre des prestations emploi-réinsertion et 22,2 au titre des prestations logement pauvreté exclusion, incluant les versements du revenu minimum d'insertion (RMI) désormais à la charge des départements, dont 14 sous forme d'aides directement fournies aux familles.

A - COÛT GLOBAL OU COÛT DIFFÉRENCIÉ

Le principe retenu par le rapport Bichot, qui admet qu'il s'agit d'une hypothèse « fruste » mais utile, est le suivant: il calcule l'ensemble du coût des prestations sociales en considérant que les chômeurs provenant de l'UE sont traités comme des autochtones. Le coût des autres sera examiné en fonction de l'écart de performances en matière d'activité des allochtones et des autochtones pour aboutir à l'évaluation du surcoût de l'immigration. Bichot part des comptes des prestations sociales 2001, soit 417,5 milliards d'euros, qui seraient financés par 23,678 millions de travailleurs, soit 17 632 euros par travailleur. Il en déduit que pour 59,035 millions d'habitants, la dépense atteint 417,5 milliards / 59,035 millions, soit 7 072 euros par personne. Globalement, 22,364 millions d'actifs nationaux ou européens entretiennent une population de 12,86 millions de sans-emploi, dont 10,93 millions d'inactifs de 15 à 64 ans et 1,93 million de chômeurs,

Au total, les coûts fiscaux et sociétaux imputables à l'immigration s'élèvent à près de 12,8 milliards d'euros.

Le taux de chômage des immigrés est le double de celui des non-immigrés.

soit un ratio pour ces derniers de 0,575 (12,86 / 22,364). Il applique ce ratio à la population allochtone extra-européenne, qu'il évalue à 1,5 million d'actifs pour une population sans emploi de 1,9 million. L'application mathématique du ratio de 0,575 contribuerait donc à entretenir 1,5 x 0,575, soit 0,8625 million d'habitants. Reste donc à la charge de la communauté nationale : 1 900 000 moins 862 500, égale 1 037 500 habitants.

Le surcoût de dépense sociale imputable aux immigrés est donc de **7,337 milliards d'euros** = 7 072 euros x 1 037 500.

Ayant actualisé les résultats en 2005 ²⁴, il parvient à un coût de **8 milliards d'euros**.

Nous n'adopterons pas ce point de vue. D'une part, ce qui est calculé par Jacques Bichot n'est pas un coût, mais un surcoût. D'autre part, le principe de substitution utilisé extrapole les données du chômage à l'ensemble des dépenses de protection sociale. La part prise par les immigrés dans le secteur santé, le secteur vieillesse, le secteur exclusion, n'est pas identique au secteur chômage. Sans nous dissimuler que notre approche est elle aussi fruste, mais à partir de chiffres plus récents, nous nous efforcerons de détailler la part respective revenant aux immigrés dans chacun des postes de dépenses de protection sociale.

B - LA PART DES INDEMNITÉS CHÔMAGE VERSÉES AUX IMMIGRÉS

Pour le chômage, on se reportera, faute de mieux, aux tableaux de comparaison des taux de chômage établis par l'INSEE pour 2005, mis à jour en mars 2006 ²⁵ et simplifiés en évacuant la variable âge.

| | Immigrés | Non-immigrés |
|---------------------------------|-----------------|---------------------|
| Taux de chômage masculin | 15 % | 8 % |
| Taux de chômage féminin | 22 % | 10 % |
| TOTAL | 18 % | 9 % |

Schématiquement, le taux de chômage parmi les immigrés est le double de celui des non-immigrés ²⁶.

La part des assurances-chômage versées aux immigrés est de **5,84 milliards d'euros**.

Notre calcul:

Soit I le montant de l'ensemble des prestations versées aux immigrés, et NI le montant des prestations versées aux non-immigrés: $(I \times 1) + (NI \times 9) = 35,8$ milliards d'euros.

$I = 2 \text{ NI}$ d'où $2 \text{ NI} + 9 \text{ NI} = 35,8$ milliards d'euros

$NI = \frac{35,8}{11} = 3,26$.

11

24. « Immigration/intégration », op. cit.

25. Ces tableaux portent sur les enquêtes de recensement 2004 et 2005 faites en France métropolitaine.

26. En fait ce taux est inférieur à 200 % mais les non-immigrés étant davantage payés que les immigrés nous le conservons comme ordre de grandeur.

Mais le salaire individuel d'un immigré étant égal à 0,877 du salaire d'un non-immigré, l'équation devrait donc s'écrire :
 $(2 \times 0,877) \times NI + 9 NI = 35,8$ milliards d'euros
 $1,754 NI + 9 NI = 35,8$ milliards d'euros
ou $NI = \frac{35,8}{10,754} = 3329$ milliards d'euros.

La part des assurances chômage versées aux immigrés est donc de **5,84 milliards d'euros** = $3329 \times 1,754$.

C - LES PRESTATIONS SANTÉ

L'AME ayant été étudiée à part, on peut, pour les autres dépenses et compte tenu de l'existence de la CMU, faire l'hypothèse que dans ses grandes masses, la proportion des dépenses de santé consacrées aux immigrés et à leurs enfants est identique à celle des autochtones. Ceci est confirmé par l'INSEE. « *Malgré leur moins bon état de santé déclaré, les immigrés ont autant, voire un peu moins dans le cas du généraliste, recours au système de santé que les autres.* » Corrélativement, en retranchant les crédits de l'AME, les comptes seront arrêtés à 184,8 milliards d'euros. Sur la base du ratio retenu, la part imputable à l'immigration concernant les dépenses de santé est :

- pour les adultes, de **14,4 milliards d'euros** = $184,8 \times 0,78 \times 0,10$,
- pour les moins de 18 ans, de **6,1 milliards d'euros** = $184,8 \times 0,22 \times 0,15$,
soit un total de 20,5 milliards d'euros.

D - LES PRESTATIONS VIEILLESSE

Les prestations vieillesse représentent la part la plus importante des dépenses de protection sociale, soit 235,2 milliards d'euros.

La population immigrée retraitée est très mal connue. Une enquête de la CNAV ²⁷ menée en 2005 avec la collaboration de l'INSEE, la première en Europe, permet cependant de cerner cette population qui fait valoir des droits à la retraite plus tardivement, ne souhaite pas dans sa majorité retourner au pays et dont les retraites sont inférieures à celles de la moyenne de la population française. Mais, du fait des règles fixées par la CNIL, on ne connaît pas le nombre d'immigrés qui touchent une retraite en France ou auxquels elle est versée à l'étranger.

En 1999, 17,8 % des immigrés recensés avaient 65 ans ou plus et 6,9 % entre 60 et 65 ans, soit un total de 24,7 % en âge de prendre leur retraite. Cette part – qui a diminué depuis 1990 où elle était de 28,8 % ²⁸ – tend à se stabiliser du fait d'un mouvement double et contradictoire : en premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie et le fait que les travailleurs immigrés entrés dans les années soixante aient atteint l'âge de la retraite, en augmentent le nombre. Inversement, l'arrivée de nouvelles vagues d'immigrants venus d'Afrique

Les règles fixées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) empêchent de connaître le nombre d'immigrés qui perçoivent une retraite.

27. Revue *Retraite et Société* n° 44.

28. *Les immigrés en France*, INSEE, 1997.

Les prestations sociales constituent 14 % du revenu moyen des ménages immigrés, contre 5 % de celui des ménages non-immigrés.

noire, du Maghreb, de Turquie ou du Proche-Orient pour chercher du travail, augmente l'ensemble de la jeune population migrante.

Enfin, les migrants non recensés sont en général plus jeunes que la moyenne. On se calera donc sur un taux de 24 %, à comparer avec la population totale des plus de 60 ans, qui était en 1999 de 21,4 % et, selon les courbes de progression d'âge, serait de 23,1 % aujourd'hui. Leur part dans la population française est donc de **1,87 %** = $0,78 \times 0,10 \times 0,24$.

L'application d'une règle de trois aboutirait à un coût pour les immigrés retraités de **19,040 milliards d'euros** = $235,2 \times 1,87 / 23,1$.

Mais le salaire, et donc le montant de leur retraite, est inférieur à la moyenne nationale, comme on l'a vu plus haut, et ne représente que 0,878 %, que nous arrondirons à 0,87 % pour tenir compte d'une espérance de vie plus courte d'un à deux ans.

Le compte des prestations retraites dues aux immigrés doit donc être redressé à **16,56 milliards d'euros** = $19,040 \times 0,87$.

E - LES PRESTATIONS FAMILIALES

Les dépenses de politique familiale (47,833 milliards d'euros) sont constituées aux deux tiers par des aides directes et pour un tiers par des aides fiscales. Elles incluent également le budget du Fonds national d'action sociale, à hauteur de 3,822 milliards d'euros.

Ces prestations sont diverses : allocations familiales, prime à la naissance, allocation de rentrée scolaire, frais de garde d'enfants, aide à l'emploi d'une assistante maternelle... Il est impossible de déterminer pour chacune la part des dépenses concernant les immigrés et les familles issues de l'immigration. La condition de régularisation ou d'inscription à l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) pour bénéficier des prestations familiales ayant pratiquement disparu, tous les résidents de France sont donc logés à la même enseigne.

Toutefois, la composition des familles immigrées n'est pas la même que celle des familles autochtones. L'enquête INSEE, publiée en 2005 mais faite sur les bases du recensement de 1999, les chiffre à 2,9 contre 2,3. En fonction des données du 1^{er} janvier 2008 et pour tenir compte de l'augmentation de la natalité largement imputable aux familles immigrées, ces chiffres seront redressés respectivement à 3,1 et 2,4.

En second lieu, si l'on compare le revenu moyen des ménages immigrés ³⁰ de l'enquête INSEE (20 200 euros actualisés à 22 450 euros) à celui des ménages non-immigrés (29 600 euros actualisés à 32 890 euros), on note que la structure de ces revenus n'est pas la même. Les prestations sociales constituent 14 % des premiers (soit 3 143 euros) mais seulement 5 % des seconds (soit 1 644 euros).

30. La notion de ménage immigré a plusieurs acceptions : un ménage immigré peut être formé d'un couple de deux immigrés (1), d'un couple mixte (2), d'une famille parentale (3) dont l'adulte est immigré. Les ménages immigrés s'entendent ici de ménage dont la personne de référence et son éventuel conjoint sont tous deux immigrés (cas 1 et 3).

Ces ménages immigrés étaient, selon l'INSEE, 1 605 570 (soit 6,75 % de l'ensemble des ménages) à comparer avec les 23 808 072 ménages recensés, dont 956 035 ménages mixtes et 21 246 467 ménages non immigrés. On croisera ces deux paramètres en considérant que les prestations sont versées aux adultes, même si elles concernent des enfants.

La péréquation sur les immigrés de plus de 18 ans, pondérée par le coefficient de surdimensionnement des familles immigrées, aboutit à **4,170 milliards d'euros** = $\frac{47,833 \times 0,0675 \times 3,1}{2,4}$.

La péréquation opérée sur la part des prestations dans le revenu familial aboutit à **6,172 milliards d'euros** = $\frac{47,833 \times 0,0675 \times 3\ 143}{1\ 644}$.

La part des prestations familiales versées aux immigrés se situe entre ces deux chiffres. Sur la base d'un ratio de compensation de 35/65, le montant des prestations familiales versées aux immigrés s'étagerait autour de **5,472 milliards d'euros arrondis à 5,5 milliards d'euros** = $(4,170 \times 0,35) + (6,172 \times 0,65)$.

F - LES PRESTATIONS LOGEMENT-PAUVRETÉ-EXCLUSION

Le montant total de 14 milliards d'euros directement versés aux bénéficiaires par l'État, mais aussi par les collectivités locales chargées du RMI, recouvre des aides très diverses. Le RMI constitue toutefois un bon indicateur de l'état de pauvreté, qui permet de rapporter le pourcentage d'immigrés bénéficiaires du RMI à la moyenne nationale. Il n'est malheureusement pas possible de connaître le nombre d'immigrés bénéficiaires du RMI. Les estimations lancées sur l'internet prétendant qu'il y en a 50 %, ne reposent sur aucune statistique. Une fois de plus, nous nous référerons à la Seine-Saint-Denis.

Dans ce département, 25 % des moins de 65 ans vivent sous le seuil des bas revenus, ce qui en fait la plus importante population de toute l'Île-de-France à se trouver dans ce cas. En juin 2005, y étaient recensés 47 925 allocataires du RMI sur 1 400 000 habitants, soit 3,42 % de cette population, alors que la proportion pour l'ensemble de la France est de 1,77 %. Le chômage atteignait 13,9 % de la population, contre 10,1 % pour la France métropolitaine. Il existe donc une surreprésentation de la part de l'immigration dans les dépenses logement-pauvreté-exclusion, qui ne saurait être inférieure à 20 %.

Ce ratio minimum appliqué à la population immigrée de plus de 25 ans ³¹, qui représente 12,6 % de la population totale, entraînerait donc une dépense d'environ **3,5 milliards d'euros** = $14 \times 0,2 \times 0,126$.

La part de l'immigration dans les dépenses logement-pauvreté-exclusion est sur-représentée.

31. En fait le RMI peut aussi être attribué à une personne qui a moins de 25 ans et des enfants à charge ou qui est enceinte mais cela ne concerne qu'un petit nombre de cas.

*Le total
des coûts de la
protection sociale
imputable
aux immigrés
atteint
51,9 milliards
d'euros.*

Au total, les coûts de la protection sociale seraient:

| Nature de la dépense | Montant de la dépense |
|----------------------|-----------------------|
| Emploi-réinsertion | 5,84 |
| Santé | 20,5 |
| Vieillesse | 16,56 |
| Famille | 5,5 |
| Pauvreté exclusion | 3,5 |
| Total | 51,9 |

(en milliards d'euros)

IV. 5. LES COÛTS DE L'ÉDUCATION

A - MÉTHODOLOGIE

En matière d'éducation, on considérera que les dépenses liées à l'éducation primaire et secondaire relèvent des dépenses d'intégration, puisqu'elles touchent des élèves dont la grande majorité n'a pas dépassé 18 ans et ne travaille pas. Pour les dépenses du supérieur, l'ensemble des bourses pour les étudiants étrangers sera comptabilisé dans l'aide publique au développement, d'autant plus que certains restent en France pour travailler, ce qui génère des bénéficiaires. On ne comptabilisera donc que le coût des structures d'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers.

En ce qui concerne les étudiants d'origine étrangère, bien qu'ils aient plus de 18 ans, on peut considérer que la quasi-totalité d'entre eux est destinée à occuper un emploi en France et que les études supérieures sont en quelque sorte un investissement. Ces coûts figureront à titre exceptionnel dans les coûts de l'intégration.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses de formation professionnelle, les unes relèvent de coûts internes pour les entreprises, qui, par ailleurs, en touchent les dividendes sous forme d'augmentation des qualifications des travailleurs concernés. Les autres, qui sont des coûts extériorisés pour l'État au titre de la formation professionnelle, de la formation permanente et de la promotion sociale et des services de la main-d'œuvre étrangère (SMOE), ont été transférés au ministère Hortefeux pour 2008.

> Les coûts de structure

Ces coûts incluent principalement l'amortissement des locaux, du matériel et du salaire des personnels enseignants et ATOS³². Nous avons eu l'occasion de l'inventorier, notamment dans le cadre des évaluations menées pour le compte de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères et

32. Personnel administratif, technique, ouvrier et de santé et service.

européennes³³. Il était en moyenne, sur les dix dernières années, de 5 000 euros par étudiant. Compte tenu de l'augmentation des principaux postes de dépenses, on peut prendre une base actuelle de 7 000 euros. Pour les étudiants étrangers, au nombre de 263 000 inscrits en 2006-2007³⁴ on obtient **1,84 milliard d'euros**³⁵ = 263 000 x 7 000.

IV. 6. BILAN DES COÛTS

On peut donc établir un bilan des dépenses concernant l'immigration :

| Nature des dépenses | Montant des dépenses |
|--|----------------------|
| Coûts sécuritaires, y inclus budget Hortefeux et coûts ajoutés | 5,24 |
| Coûts fiscaux et sociétaux | 12,78 |
| Coûts sociaux | 51,9 |
| Coûts éducatifs | 1,84 |
| TOTAL DES DÉPENSES | 71,76 |

(en milliards d'euros)

On notera, pour relativiser ces résultats :

- > que le budget de la protection sociale représente à lui seul plus des deux tiers de ce montant et que c'est celui sur lequel la marge d'erreur mathématique est la plus importante ;
- > que, contrairement à l'opinion commune, les coûts fiscaux et sociétaux de l'économie informelle sont beaucoup plus importants que les coûts sécuritaires ;
- > que le budget total du ministère Hortefeux, autour duquel doit s'articuler progressivement toute la politique d'immigration, n'en contrôle actuellement que moins de 1 %.

Face à ces dépenses, on mettra en perspective les recettes générées pour les pouvoirs publics par l'activité des immigrés.

(Par ailleurs, nous rappelons ici que les coûts d'intégration seront analysés dans le cadre du chapitre consacré aux investissements.)

33. Cf. « La coopération de la France avec le Maroc, 1995-2005 », évaluation pays n° 33, MAEE et royaume du Maroc, mai 2007.

34. Ce nombre officiel est sans doute surévalué car il est établi à partir des déclarations des intéressés dont certains peuvent se considérer comme étrangers alors qu'ils sont nés en France. En tout cas, il ne peut comme le prétend le site internet www.bastamag.org être réduit à environ 130 000 étudiants étrangers.

35. Cette somme est très différente des 849,7 millions inscrits dans l'aide publique au développement et comptabilisés comme « accueil des étudiants étrangers ». Les coûts unitaires et le nombre d'étudiants ont été sous-estimés.

*Bilan
des dépenses
concernant
l'immigration :
71,76 milliards
d'euros.*

Les sommes que les immigrés rapportent au budget de l'Etat et de la Sécurité sociale constituent un domaine très peu exploré.

V. LES RECETTES DE L'IMMIGRATION

V. 1. MÉTHODOLOGIE

Les sommes que les immigrés rapportent aux pouvoirs publics, et notamment au budget de l'État et de la Sécurité sociale, constituent un domaine très peu exploré. Laulan³⁶, qui fait sien le calcul de 24 milliards d'euros de dépenses d'immigration et 12 milliards d'euros de dépenses d'intégration, reconnaît que peuvent être pris en compte « *la contribution d'un travailleur immigré à la création de richesses, c'est-à-dire au PIB* » et « *les recettes, sous forme d'impôts et de cotisations sociales acquittés par le même travailleur permettant de financer le budget de l'État, de la Sécurité sociale et même des entreprises publiques (SNCF et RATP) dont les déficits sont couverts par le budget public* ». Sur le premier point, il pose que l'immigration de travail s'étant réduite (6740 visas sur 263 000 entrées en 2003), la balance des paiements de l'immigration « *est fortement négative en ce qui concerne la création de richesses* ». Quant aux populations déjà installées, « *elles comportent une forte proportion d'inactifs et leur productivité en raison de leur manque de qualification est inférieure à la moyenne nationale* ». Si le PIB augmente dans des proportions modestes, le PIB par tête se réduira.

Sur le second point, « *les immigrés dans la plupart des cas ne paient ni l'impôt sur le revenu, ni la taxe d'habitation, (...) ni la CSG, ni la CRDS en raison de la faiblesse de leur revenu, ni les cotisations sociales s'ils sont inactifs ou travaillent au noir. Leur contribution aux recettes publiques se ramène donc à leurs achats de consommation par la TVA (et la TIPP s'ils roulent en voiture)...* »

Et de conclure: « *Les ressources ainsi versées aux différents budgets de la puissance publique sont loin d'équilibrer les dépenses... estimées – un chiffre sans doute minimal – à 36 milliards d'euros par an.* »

Un calcul simple montrerait cependant qu'une population active que nous avons estimée à 3 millions de personnes avec 20 % de chômeurs, sur la base d'un salaire moyen net par an de 1 300 euros établi en 2002 par l'INSEE, contribuerait au PIB pour un montant de 31,2 milliards d'euros – somme qui, même amputée des transferts de fonds vers les pays d'origine, est supérieure aux 24 milliards d'euros de dépenses d'immigration avalisés par Laulan.

A - LA CONTRIBUTION FICTIVE AU BUDGET NATIONAL

Deux principes nous guideront. Les mêmes que ceux retenus pour l'estimation des dépenses. Celui d'un calcul des coûts et non des surcoûts comme le fait l'équipe Laulan. Celui des recettes rapportées à la puissance publique et non à la communauté nationale.

³⁶. « Immigration/intégration », op. cit.

Nous partirons donc du budget 2007 afin d'examiner :

- ce que les immigrés rapporteraient s'ils acquittaient des dépenses conformes à la moyenne nationale ;
- ce qu'ils rapportent effectivement compte tenu de la spécificité de cette population.

Dans la monographie n° 11 de Contribuables associés ³⁷, les rédacteurs détaillent, en annexe, les prévisions de recettes pour 2007 de la Sécurité sociale et du budget de l'État :

- budget Sécurité sociale : 394,80 milliards d'euros ;
- budget État : 369,10 milliards d'euros, dont 57,10 milliards pour l'impôt sur le revenu.

Total : 763,9 milliards d'euros.

Mais les recettes de l'État inscrites dans ce récapitulatif ne tiennent pas compte des remboursements opérés par l'État au titre de l'impôt sur les sociétés, de la TVA et des autres dégrèvements. Les recettes fiscales prévisionnelles nettes se montent en fait à 267,2 milliards d'euros. Un montant très proche des estimations de recettes effectivement encaissées (266,7 milliards d'euros).

Le montant global des recettes de l'État est donc de **662 milliards d'euros** = 394,80 + 267,2.

Si les 11 % d'immigrés cotisaient en fonction de la moyenne nationale, leur contribution se monterait à **72,82 milliards d'euros** = 662 x 0,11.

Cette estimation est toutefois inexacte. D'une part, le budget de l'État comporte des recettes qui se retrouveront ailleurs, par exemple les émissions de rôles pour la fiscalité locale sur lesquelles l'État prélève 8 % de taxes ³⁸. D'autre part, l'estimation ne tient pas compte de la contribution des immigrés à la fiscalité directe locale (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe professionnelle, taxe d'habitation). Ce chiffre, selon le « *Tableau de l'économie française* » (INSEE 2007) ³⁹, atteint globalement 78,23 milliards d'euros.

Cette somme se décompose en 66,53 milliards d'euros pour la fiscalité directe, 10,65 milliards pour la fiscalité indirecte (droits de mutation, taxes sur la vignette auto des véhicules professionnels, sur l'électricité, sur les cartes grises, sur le permis de conduire...) et 1,05 milliard sur les taxes liées à l'urbanisme.

Les immigrés y cotiseraient donc normalement pour **8,605 milliards d'euros** = 78,23 x 0,11.

Le revenu fiscal moyen des habitants des zones urbaines sensibles est de 10 540 euros contre 17 184 pour la moyenne nationale.

37. « *Combien nous coûte à vous et à moi la Sécurité sociale* », novembre 2007, par Georges Lane, professeur à l'université de Paris IX Dauphine.

38. Mais seulement 4,40 % sur la taxe d'habitation pour les résidences principales meublées.

39. Qui ne porte malheureusement que sur les chiffres de 2005.

Les zones urbaines sensibles comptent 4,6 millions d'habitants, dont près de 2 tiers de personnes issues de l'immigration.

Le budget fiscal et social des pouvoirs publics se monte donc à **740,23 milliards d'euros** = 662 + 78,23.

Au total, la contribution attendue des immigrés se monterait à 81,425 milliards d'euros (= 72,820 + 8,605).

Cet apport est supérieur au montant réel des coûts de l'immigration et sensiblement égal à ce montant augmenté des investissements générés par les dépenses d'intégration et d'aide publique au développement.

Si les contributions des immigrés correspondaient à la moyenne nationale des contributions des Français de l'Hexagone, les immigrés rapporteraient plus qu'ils ne coûtent au budget de l'État.

B - LA CONTRIBUTION GLOBALE AU BUDGET NATIONAL

Les foyers fiscaux immigrés sont, comme on l'a vu, moins fortunés que la moyenne nationale. On peut actualiser les chiffres fournis par l'INSEE dans « *Les immigrés en France* » (INSEE 2005) qui ne portent que sur des données anciennes.

| | Immigré | Non-immigré | Moyenne nationale |
|-------------------|---------|-------------|-------------------|
| Salaire net 2002 | 1 300 | 1 500 | 1 480 |
| Salaire brut 2002 | 1 656 | 1 910 | 1 884 |
| Salaire net 2007 | 1 445 | 1 669 | 1 640 |
| Salaire brut 2007 | 1 840 | 2 125 | 2 088 |

Le salaire net est donc égal à 1 445 / 1 640, soit 0,88 % de la moyenne nationale. De même, le revenu initial de 20 200 euros pour un ménage immigré correspond en 2007 à environ 22 450 euros, alors que celui d'un ménage non-immigré se monterait à 32 890 euros.

Mais on peut s'appuyer aussi sur les données récentes existant pour les zones urbaines sensibles (ZUS), qui comptent 4,6 millions d'habitants, dont près de deux tiers d'immigrés et de personnes issues de l'immigration et où le revenu fiscal moyen est, selon le rapport du Sénat de 2007, de 10 540 euros contre 17 184 euros pour la moyenne nationale.

La population immigrée des ZUS correspondant au revenu fiscal moyen de 10 540 euros est au minimum d'environ 3,036 millions d'habitants = 4,6 x 0,66.

La population immigrée hors ZUS correspondant au revenu fiscal moyen de 17 184 euros est d'environ 3,832 millions d'habitants = 6,868 - 3,036.

Le revenu fiscal moyen de la population immigrée serait dans cette perspective de 14247 euros par an = $\frac{(10540 \times 3,036) + (17184 \times 3,832)}{6,868}$.

soit 1 187 euros mensuels.

Ce chiffre est sensiblement différent de l'estimation donnée plus haut. Dans cette perspective, en prenant comme base le différentiel de salaire entre immigré et moyenne nationale, la contribution des immigrés aux finances publiques serait aujourd'hui de 71,74 milliards d'euros = $\frac{81,425 \times 1445}{1640}$

La méthode de calcul à partir des ZUS donnerait, quant à elle 67,51 milliards d'euros = $\frac{81,425 \times 14247}{17184}$

L'écart étant important et ces estimations restant globales, nous tenterons d'évaluer la contribution des immigrés au budget national en l'affinant poste par poste.

V. 2. LA CONTRIBUTION RÉELLE AU BUDGET NATIONAL

De fait, les ménages immigrés comportent un nombre de personnes plus important que la moyenne nationale. L'enquête INSEE ⁴⁰, publiée en 2005 mais faite sur les bases du recensement de 1999, les chiffre à 2,9 contre 2,3. En fonction des données du 1^{er} janvier 2008 et pour tenir compte de l'augmentation de la natalité largement imputable aux familles immigrées, ces chiffres seront redressés respectivement à 3,1 et 2,4. D'autre part, un certain nombre de ménages sont dégrevés d'office du paiement de certains impôts.

En ce qui concerne la Sécurité sociale, on peut se fonder sur la Monographie n° 11 de Contribuables Associés en ne retenant toutefois que la part salariale ⁴¹ et en nous en tenant au régime général, faute de pouvoir prendre en compte les diverses situations particulières. Nous conservons le principe posé plus haut de trois millions d'immigrés actifs avec un taux de chômage de 20 %, soit 2,4 millions d'immigrés ayant un emploi et un revenu mensuel brut de 1 840 euros.

A - LES CONTRIBUTIONS SOCIALES DES IMMIGRÉS

En matière de cotisation au régime général de la Sécurité sociale, les principaux postes de recettes alimentés par les immigrés pour le régime général sont:

- **La contribution sociale généralisée (CSG) à hauteur de 3,868 milliards d'euros.**

Les ménages immigrés comportent un nombre de personnes plus important que la moyenne nationale.

40. Malheureusement faite à partir des données du recensement de 1999.

41. L'étude, elle, considère que la distinction entre cotisation employé et cotisation employeur « n'est qu'apparente : les unes et les autres sont en fait payées par le salarié ».

Notre calcul :

La contribution sociale généralisée (CSG) représente aujourd'hui un impôt de 7,5 % sur l'ensemble des revenus des personnes domiciliées en France : revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine, des jeux ⁴² dont 5,1 déductibles et 2,4 non déductibles. Pour les salaires, son assise n'est que de 0,97 %. Les salariés du public et du privé représentent, selon l'INSEE, 89 % de la population qui travaille ⁴³.

Ce qui nous donne :

$1\,840 \times 12 \times 0,075 \times 2,4 \times 0,97 \times 0,89 = 3,431$ milliards d'euros

$1\,840 \times 12 \times 0,075 \times 2,4 \times 1 \times 0,11 = 0,437$ milliard d'euros

soit un total de 3,868 milliards d'euros.

• La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) est de 0,258 milliards d'euros.

Notre calcul :

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), aujourd'hui pérennisée, s'applique aux mêmes revenus pour un taux de 0,5 % et représente donc :

$\frac{3,868}{7,5} \times 0,5 = 0,258$ milliard d'euros

• Le prélèvement social et sa contribution additionnelle est de 0,122 milliard d'euros.

Notre calcul :

Le prélèvement social et sa contribution additionnelle, d'un taux de 2,3 %, ne s'appliquent que sur les revenus du patrimoine à l'exception des placements sécurisés du type livret A. La part des revenus taxables étant faible par rapport aux revenus salariaux (10 % maximum), elle est donc de : $1\,840 \times 12 \times 0,1 \times 0,023 \times 2,4 = 0,122$ milliard d'euros.

• La contribution à la branche maladie et vieillesse déplafonnée est de 0,817 milliard d'euros.

Notre calcul :

La contribution à la branche maladie et vieillesse déplafonnée de la SS des salariés, d'un taux de 0,75 + 0,10 % assise sur le salaire brut, représente donc :

$1\,840 \times 12 \times 0,0085 \times 2,4 \times 0,95 = 0,428$ milliard d'euros ;

et celle des employeurs, de 14,70 (CSAPAH ⁴⁴ incluse) :

$1\,840 \times 12 \times 0,1470 \times 2,4 \times 0,05 = 0,389$ milliard d'euros.

Total : 0,817 milliard d'euros.

• La contribution à la branche vieillesse est de 3,669 milliards d'euros.

Notre calcul :

La contribution à la branche vieillesse est de 6,65 % sur le plafond de la Sécurité sociale (2773 euros). En faisant une péréquation sur le salaire moyen brut de 1840 euros à partir des indications de l'INSEE, nous considérerons que 90 % sont en dessous du plafond pour un salaire brut moyen de 1660 euros (tranche A), 10 % au-dessus pour un salaire brut moyen de 3 460 euros ⁴⁵, et 0 % dans la tranche C (à partir de 11 092 euros mensuels).

42. Le taux de 7,5 retenu ici est en fait une moyenne car il correspond à 7,50 % des revenus d'activité, 6,20 % des revenus du chômage et 6,60 % des retraites (3,80 % pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu); 8,20 % des revenus du patrimoine et de placement; 9,50 % des revenus des jeux.

43. L'enquête INSEE considère que dans les 11 % de non-salariés, il y a 5,6 % d'indépendants, 4,5 % d'employeurs et 0,9 % d'aides familiaux dont les statuts aux regards des diverses cotisations sociales sont très différents. Pour simplifier, nous admettrons que 95 % cotisent à la branche maladie et à la branche vieillesse comme s'ils étaient au régime général et 5 % comme s'ils étaient des employeurs. Il peut sembler étrange de ne pas faire de différence de rémunérations entre salariés et employeurs. Mais nombre de salariés sont bien payés (dans le commerce, le spectacle, les NTIC) et certains employeurs ne le sont que sur le papier ou sous-estiment leurs déclarations.

Ce qui donne, pour les salariés :

$1\,840 \times 12 \times 0,065 \times 2,4 \times 0,9 \times 0,95 = 2,945$ milliards d'euros

$2\,773 \times 12 \times 0,065 \times 2,4 \times 0,1 \times 0,95 = 0,493$ milliard d'euros

soit: 3,438 milliards d'euros.

Et, pour les employeurs soumis à une cotisation de 8,3 % :

$1\,840 \times 12 \times 0,083 \times 2,4 \times 0,9 \times 0,05 = 0,198$ milliard d'euros

$2\,773 \times 12 \times 0,083 \times 2,4 \times 0,1 \times 0,05 = 0,033$ milliard d'euros

soit: 0,231 milliard d'euros.

Total: 3,669 milliards d'euros.

• La contribution aux retraites complémentaires et à la prévoyance est de 2,135 milliards d'euros.

Notre calcul:

La contribution aux retraites complémentaires et à la prévoyance est de 3,8 % sur la tranche A et de 8,90 % ou de 8,60 % sur la tranche B, selon que l'on est cadre ou pas. En considérant que les proportions sont équilibrées entre ces deux dernières catégories passibles de la tranche B, on obtient, pour les salariés :

$1\,840 \times 12 \times 0,038 \times 2,4 \times 0,9 \times 0,95 = 1,722$ milliard d'euros

$(3\,840 - 2\,773) \times 12 \times 0,089 \times 2,4 \times 0,05 \times 0,95 = 0,130$ milliard d'euros

$(3\,840 - 2\,773) \times 12 \times 0,086 \times 2,4 \times 0,05 \times 0,95 = 0,126$ milliard d'euros

soit: 1,978 milliard d'euros.

Et pour les employeurs (5,7 % sur la tranche A, 13,30 ou 13,90 % sur la tranche B):

$1\,840 \times 12 \times 0,057 \times 2,4 \times 0,9 \times 0,05 = 0,136$ milliard d'euros

$(3\,840 - 2\,773) \times 12 \times 0,133 \times 2,4 \times 0,05 \times 0,05 = 0,010$ milliard d'euros

$(3\,840 - 2\,773) \times 12 \times 0,139 \times 2,4 \times 0,05 \times 0,05 = 0,011$ milliard d'euros

soit: 0,157 milliard d'euros.

Total: 2,135 milliards d'euros.

• La cotisation à l'assurance-chômage est de 1,314 milliard d'euros.

Notre calcul:

La cotisation à l'assurance-chômage de 2,40 % représente, pour les salariés :

$1\,840 \times 12 \times 0,024 \times 2,4 \times 0,95 = 1,208$ milliard d'euros

et pour les employeurs (cotisation de 4 %) :

$1\,840 \times 12 \times 0,04 \times 2,4 \times 0,05 = 106$ millions d'euros

Total: 1,314 milliard d'euros.

• La cotisation aux Allocations familiales est de 143 millions d'euros.

Notre calcul:

La cotisation aux Allocations familiales de 5,4 % représente pour l'employeur:

$1\,840 \times 12 \times 0,054 \times 2,4 \times 0,05 = 143$ millions d'euros.

44. CSAPAH: contribution de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

45. En effet $1\,660 \times 0,9 + 3\,460 \times 0,1 = 1\,840$.

La population immigrée contribue à la TVA et à la TIPP en proportion de son importance.

• **Les autres cotisations employeurs ⁴⁶ s'élevaient à 84 millions d'euros.**

- Taxes sur salaires : 20 millions d'euros
 - FNAL (0,001 % sur plafond de la Sécurité sociale):
 $1\,840 \times 12 \times 0,001 \times 2,4 \times 0,05 = 3$ millions d'euros
 - Autres (accident du travail, formation professionnelle, AGS, APEC, transport, taxe d'apprentissage, Assurance décès cadre):
 $1\,840 \times 12 \times 0,023 \times 2,4 \times 0,05 = 61$ millions d'euros
- Total : 84 millions d'euros.

Au total, les cotisations à la Sécurité sociale se présentent donc sous la forme suivante:

| Nature dépense | Cot. salariés | Cot. employeurs | Total |
|--------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| CSG | 3,858 | | 3,858 |
| CRDS | 0,258 | | 0,258 |
| Prél. soc. et C. add. | 0,122 | | 0,122 |
| Malad. et Vieil. déplaf. | 0,428 | 0,389 | 0,817 |
| Vieillesse | 3,068 | 0,220 | 3,669 |
| Ret. comp. + Prév. | 1,978 | 0,157 | 2,135 |
| Chômage | 1,208 | 0,106 | 1,314 |
| Alloc. familiales | | 0,143 | 0,143 |
| Autres | | 0,084 | 0,084 |
| TOTAL | 10,920 | 1,099 | 12,400 |

(en milliards d'euros)

B - LES CONTRIBUTIONS FISCALES AU BUDGET DE L'ÉTAT

En ce qui concerne les impôts prélevés par l'État, nous considérerons que pour la consommation, la population immigrée ne se différencie pas fondamentalement de la moyenne nationale et qu'elle contribue à la TVA et à la TIPP en due proportion de son importance.

• **La TVA et la TIPP: 16,70 milliards d'euros.**

Les recettes de TVA nette de remboursements étant de 133,5 milliards d'euros et celle de la TIPP de 18,32 milliards, soit un total de 151,82 milliards (donc 8,18 % du PIB), au total la contribution des immigrés à ce poste de dépenses est de **16,70 milliards d'euros** = $151,82 \times 0,11$.

• **L'impôt sur le revenu: 3,810 milliards d'euros**

L'impôt sur le revenu s'appliquant aussi bien aux célibataires qu'aux ménages, on peut croiser deux méthodes de calcul, celle portant sur le

46. En ce qui concerne la taxe sur les salaires (4,25 %) pour les employeurs non assujettis à la TVA, elle sera ici, faute d'établir une péréquation, établie forfaitairement à 20 millions d'euros.

salaires de l'immigré et celle portant sur les ménages. La première aboutira à un chiffre surestimé en raison de la progressivité de l'impôt, la seconde à un chiffre sous-estimé du fait que les revenus des ménages immigrés sont constitués par des prestations sociales beaucoup plus importantes que celui des ménages non immigrés. Si l'on choisit l'approche par le salaire moyen, il représente 0,88 % de celui de la moyenne nationale. Leur taux de chômage étant deux fois plus important que celui de la moyenne nationale (20 % contre 10 %) ⁴⁷ les immigrés sont 2,4 millions d'occupés sur 24,75 millions. Sur les 57,10 milliards d'impôts sur le revenu payés par l'ensemble des contribuables, la part des immigrés s'établit à 4,835 milliards d'euros = $57,1 \times 0,88 \times \frac{2,4}{24,75}$.

Si l'on opte pour l'approche par les revenus des ménages, l'exonération totale est en 2007, sur les revenus de 2006, de 5 614 euros sur le quotient familial (QF) obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts. Le nombre moyen de personnes dans un ménage immigré étant de 3,1 avec un QF de 2,55 parts (une part par adulte, une demi-part par personne à charge), le revenu fiscal moyen de 22 450 euros correspond à un QF de $22\,450 / 2,55$, soit 8 803 euros. Les ménages non immigrés comportant en moyenne 2,4 personnes, le nombre de parts supplémentaires dû au 0,4 enfant est de $0,5 \times 0,4 / 1$, soit 0,2. Le QF sera donc égal au revenu divisé par 2,2, soit $32\,890 / 2,2$: donc 14 950 euros. Dans ce cadre, sur la base de 6,75 % de ménages immigrés, la contribution théorique de ces ménages est de 2,269 milliards d'euros = $\frac{57,10 \times 0,0675 \times 8\,803}{14\,950}$.

Nous reprendrons ici le ratio de compensation utilisé pour déterminer le montant des allocations familiales, en l'inversant puisque les impôts sont calculés sur les salaires et non sur les prestations sociales. Le montant approché serait donc de 3,809 milliards d'euros = $4,835 - (4\,835 - 2\,269 \times 0,40)$.

Une autre approche est possible par la méthode des ZUS. Si l'on considère que les habitants des ZUS ne payent pas d'impôts, sur une population française ramenée à 57,275 millions, les 3,83 millions d'immigrés hors ZUS acquitteraient proportionnellement ⁴⁸, sur 57,10 milliards d'euros d'impôt sur le revenu, la somme de 3,81 milliards d'euros = $\frac{57,10 \times 3,83}{57,275}$.

Comme on le voit, ces deux méthodes aboutissent à un résultat très proche, qui nous permet de retenir une contribution moyenne de 3,81 milliards d'euros.

• L'impôt sur les sociétés : 4,645 milliards d'euros.

L'impôt sur les sociétés représente 55,40 milliards d'euros et 46,08 milliards après restitution. Il y aurait selon les chiffres de l'INSEE 10,1 % d'employeurs

Sur les 57,10 milliards d'impôts sur le revenu payés par la population française, la part des immigrés s'établit à 4,83 milliards.

47. Les taux supérieurs retenus ici par rapport aux statistiques prennent en compte la variable chômage partiel.

48. Il y a évidemment un écart entre le schéma proportionnel que nous avons adopté et la progressivité de l'impôt mais en absence de données concernant la pression fiscale sur les immigrés par tranches, on en restera à cette appréciation schématique.

La contribution des immigrés aux recettes fiscales de l'Etat se monte à près de 26,4 milliards d'euros.

ou d'indépendants immigrés plus ou moins passibles de cet impôt, chiffre équivalent presque à la moyenne de la population ayant le même statut, qui est de 9,7 %. Toutes choses égales, cet impôt payé par les immigrés rapporterait donc $5,278 \text{ milliards d'euros} = 46,08 \text{ milliards} \times 0,11 \times \frac{10,1}{9,7}$.

Mais ce chiffre est surestimé, les entreprises dirigées par des immigrés réalisant un chiffre d'affaires moyen inférieur à celles dirigées par des nationaux. Nous adopterons le ratio de 0,88 mesurant le rapport entre le salaire de l'immigré et le salaire national moyen ce qui ramène le chiffre à **4,645 milliards d'euros** = $5,278 \times 0,88$.

Le total de ces impôts dus à l'État par les immigrés se monte donc à 16,70 (TVA + TIPP) + 3,810 (IR) + 4,645 (IS) soit 25,155 milliards d'euros, sur un total de 255 milliards d'euros, soit 9,86 %.

On considérera que cette part est la même pour le reste des impôts dus à l'État, ce qui, sur les 12,2 milliards d'euros restant, nous donne un montant de **1,203 milliard d'euros** = $12,2 \times 0,0986$.

La contribution des immigrés aux recettes fiscales de l'État se présente donc sous la forme suivante :

| Nature de la contribution | Montant de la contribution |
|--------------------------------|----------------------------|
| TVA + TIPP | 16,7 |
| Impôts sur le revenu | 3,81 |
| Impôts sur les sociétés | 4,645 |
| Autres impôts | 1,203 |
| TOTAL | 26,358 |

(en milliards d'euros)

B - LES CONTRIBUTIONS FISCALES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ⁴⁹

La fiscalité indirecte (10,65 milliards d'euros) et les taxes d'urbanisme (1,05 milliards) représentant en grande partie des taxes liées à la consommation, nous appliquerons le principe précédemment retenu, à savoir une contribution des immigrés en due proportion de leur nombre, soit **1,17 milliard d'euros** = $(10,65 + 1,05) \times 0,11$.

En ce qui concerne la **taxe foncière** sur les propriétés bâties (17,60) et non bâties (0,95 milliard d'euros) soit au total 18,55 milliards d'euros, **la taxe d'habitation** (13,20 milliards d'euros) ⁵⁰ et **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (9,68 milliards d'euros), l'exonération s'applique en 2007 à tous ceux dont le revenu fiscal de référence de l'année 2006 n'excède pas 9437 euros pour la première part de quotient familial, majorée de 2520 euros pour chaque demi-part supplémentaire.

49. Les montants prélevés par l'État pour les frais de rôles ont été soustraits puisque figurant à ce titre dans le budget de l'État.

50. La taxe sur la redevance audiovisuelle, bien qu'étant payée avec la taxe d'habitation, constitue une recette de l'État pour un montant de 2,3 milliards d'euros. Elle a déjà été comptabilisée.

Retenir une contribution moyenne fait passer toute la population immigrée au-dessus ou en dessous de l'exonération fiscale. On utilisera donc la méthode de ZUS en faisant comme si seuls la payaient ceux qui n'y habitent pas.

La contribution des immigrés sera donc de **2,770 milliards d'euros**
 $= \frac{41,43 \times 3,83}{57,275}$.

Enfin pour la taxe professionnelle, d'un montant total de 25,10 milliards d'euros, nous utiliserons le ratio choisi pour la taxe sur les profits des sociétés (qui est cette fois plus équitable, car tout entrepreneur, même individuel, est assujetti à une taxe minimale avec peu de possibilités d'exonération, sauf pour les créateurs d'entreprises). À savoir :

2,875 milliards d'euros = $25,10 \times 0,11 \times \frac{10,1}{9,7}$.

La contribution des immigrés à la fiscalité locale se présente donc sous la forme suivante, en milliards d'euros :

| Nature de la contribution | Montant de la contribution |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Fiscalité indirecte et taxes d'urb. | 1,17 |
| Taxe foncière + taxe hab. + TOM | 2,77 |
| Taxe professionnelle | 2,875 |
| TOTAL | 6,815 |

(en milliards d'euros)

La part par rapport à la contribution nationale (78,23) est de **8,71%**
 $= 6,815 / 78,23$.

V. 3. BILAN DES RECETTES

Le total des recettes provenant de la contribution des immigrés peut donc s'apprécier ainsi :

| Nature de la contribution | Montant de la contribution |
|---------------------------|----------------------------|
| Cotisations sociales | 12,4 |
| Fiscalité État | 26,358 |
| Fiscalité locale | 6,815 |
| TOTAL DES RECETTES | 45,573 |

(en milliards d'euros)

Si nous rapprochons ce chiffre de celui des dépenses, soit 71,76 milliards d'euros, on voit qu'en première analyse le différentiel dû à l'immigration est de: $71,76 - 45,57 = 26,19$ milliards d'euros.

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes liées à l'immigration est de 26,19 milliards d'euros.

*L'immigration
réduit des
deux tiers la
croissance
du PIB.*

Ou, plus schématiquement, que les immigrés rapportent à l'État 63,5 % des prestations qu'ils reçoivent.

Ou encore, que le déficit dû à la population immigrée est de 1,4 % du PIB = 26,19 / 1856.

Ou encore, que la croissance du PIB étant actuellement égale à environ 2,1 par an, l'immigration la réduit des deux tiers.

V. 4. DES DÉFICITS AUX INVESTISSEMENTS

Mais cette simple vision comptable ne rend pas compte des choix politiques d'un État. Pour diminuer le coût de l'immigration, les pouvoirs publics procèdent de deux façons :

- D'une part, ils accordent une aide au développement aux pays d'origine afin de freiner les flux migratoires et de les convaincre de reprendre chez eux les immigrés illégaux dont ils ne veulent plus.
- D'autre part, ils consentent des dépenses particulières pour l'intégration des immigrés arrivés sur le sol français et de leurs enfants, afin que les conditions de vie, d'éducation, de logement et d'emploi se rapprochent de la moyenne nationale.

Ces investissements peuvent générer des bénéfices en matière de réduction des flux migratoires, de meilleure cohabitation entre population d'origine étrangère et population d'accueil, et de contribution accrue aux ressources de l'État.

C'est ce rapport entre les investissements et les bénéfices que nous allons maintenant étudier.

VI. LES INVESTISSEMENTS

VI. 1. MÉTHODOLOGIE

Si l'immigration avait été voulue ou choisie, et non en partie subie, des mesures auraient été prises pour que les flux migratoires soient maîtrisés et que l'intégration des nouveaux immigrants et de leurs enfants se réalise sans heurts majeurs. Cela n'a pas été le cas. Les flux migratoires ne sont pas vraiment maîtrisés et la tension persistante s'est manifestée de façon visible, notamment dans les banlieues lors des émeutes de l'automne 2005. Ces politiques non planifiées génèrent des effets de rattrapage, eux-mêmes étalés sur une longue durée et confrontés à de nouvelles vagues d'immigration tout aussi peu choisies que les précédentes. D'où ce que Gérard Lafay⁵¹ appelle un effet multiplicateur, qui crée des surcoûts aussi bien pour les immigrants qui s'installent que pour les enfants de l'immigration. Nous étudierons successivement les mesures d'aide au développement et les surcoûts de l'intégration, en nous interrogeant à chaque fois sur leur « rentabilité ».

VI. 2. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

La politique de coopération, à l'égard notamment des pays de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP), vise à accroître le rayonnement de la France à l'étranger, à favoriser le développement des pays émergents et à freiner l'immigration. Elle concerne aussi bien l'assistance technique fournie à ces pays et payée par la France, que les subventions, les réductions de la dette, les mesures de soutien et de garantie en faveur des entreprises françaises opérant à l'étranger, l'aide à la logistique et à la formation des cadres de l'armée et de la gendarmerie, les bourses aux étudiants étrangers, le financement de conférences franco-africaines ou de symposiums internationaux.

Cette aide globale a été ramenée en 2007 à 7,841 milliards d'euros, soit 0,42 % du revenu national brut⁵². Elle se répartit en aide bilatérale pour 5,191 milliards d'euros et en aide multilatérale pour 2,650 milliards d'euros. La part de l'État est de 7,781 milliards d'euros, celle des collectivités territoriales de 60 millions d'euros. En 2008, elle est programmée pour un montant de 8,772 milliards d'euros, soit 0,45 % du RNB 2008.

Toutefois, cette aide ne peut être en totalité comptabilisée dans des investissements destinés à réduire les flux migratoires. Même si l'on admet que le rayonnement de la France à l'étranger peut être un facteur « pull » pour choisir la France de préférence à un autre pays, les frais de structure et les coûts de personnel du réseau de la France à l'étranger (SCAC, instituts culturels, Alliances françaises, délégations de l'AFD, de l'IRD ou du CIRAD...) ⁵³, ainsi que les budgets de la francophonie, ne peuvent y être comptabilisés que pour

La politique de coopération vise à accroître le rayonnement de la France à l'étranger, à favoriser le développement des pays émergents et à freiner l'immigration.

51. Gérard Lafay, « L'intégration: coûts directs et coûts indirects », in « Immigration/intégration: un essai d'évaluation des coûts indirects et financiers », sous la direction de Jacques Dupâquier et d'Yves-Marie Laulan, L'Harmattan-IGP 2006.

52. Le revenu national brut (RNB) est différent du produit intérieur brut (PIB). Il y ajoute le solde des revenus reçus ou versés au reste du monde.

53. SCAC: services de coopération et d'action culturelle. AFD: Agence française de développement. IRD: Institut de recherche pour le développement. CIRAD: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Le montant des investissements en aide publique au développement destinés à réduire les flux migratoire dépasse 4,2 milliards d'euros.

les cours de langues, l'inscription des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français ou les actions de partenariat visant au développement du pays. De même, il faut en retirer les crédits affectés au nouveau ministère Hortefeux (programmes 104, 303) et transférés des autres ministères l'année précédente, ainsi que les crédits destinés à l'outremer, qui se situent hors du champ de notre étude. En revanche, les actions visant à réduire la dette ou à diminuer la pauvreté, à financer la lutte contre les pandémies, les crédits aux ONG opérant sur place en font partie.

Montant des dépenses prises en compte dans chacun des postes concernés :

| Poste de dépenses | Montant total APD | Montant retenu |
|--|-------------------|---------------------|
| Aide économique et financière au développement (programme 116) | 1 361,7 | 967 |
| Solidarité à l'égard des pays en développement (prog. 209) | 2 263,7 | 1 600,3 |
| Immigration, asile, intégration (programmes 104 et 303) | 433,7 | 0 (déjà compté) |
| Action extérieure de l'État (programme 105) | 108,8 | 21,5 |
| Rayonnement culturel et scientifique (programme 185) | 91,1 | 0 |
| Emploi des forces armées (prog. 178) | 70 | 0 |
| Outremer | 345,1 | 0 |
| Formations supérieures et recherches universitaires (prog. 150) | 849,7 | 0 (déjà compté) |
| Recherches scientifiques et technologiques (prog. 172) | 201,2 | 21 |
| Recherches dans la gestion des milieux et des ressources (prog. 187) | 321,7 | 28 |
| Vie étudiante (programme 231) | 41,6 | 41,6 |
| Autres dépenses budget général | 29,4 | 16,6 |
| Total budget général | 6 117,7 | 2 696 |
| APD financée sur aide communautaire | 805 | 644,6 ⁵⁴ |
| Annulation de dettes et refinancements | 1 288 | 858 |
| Remboursements de prêts | -430 | Déduit |
| TOTAL État | 7 780,7 | 4 198,6 |
| Collectivités territoriales | 60 | 60 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 7 840,7 | 4 258,6 |

(en millions d'euros)

Les investissements APD se montent donc à plus de 4,258 milliards d'euros.

54 . La contribution retenue a été calculée en proportion de la part accordée aux diverses agences de l'aide extérieure de l'Union. Par exemple, l'instrument d'aide de pré-adhésion (IAP) qui prépare l'entrée des Balkans et de la Turquie n'y figure pas, l'instrument de coopération et de développement (ICD) qui pilote les programmes de coopération géographique et thématique y figure.

On pondérera ces chiffres selon les remarques suivantes :

■ Le montant de l'aide retenu est sans doute encore surévalué. Il n'est pas évident que l'ensemble des contributions versées au Fonds européen de développement (FED) (dans l'APD financée sur aide communautaire), au FMI, à la Banque mondiale ou aux agences des Nations Unies (programmes 116 et 209) soient toutes utilisées pour les objectifs fixés plus haut. Mais cela suppose un contrôle de l'emploi de l'APD multilatérale impossible ici.

■ En revanche, il faudrait y ajouter des aides figurant dans d'autres budgets comme la taxe Chirac sur les billets d'avion (170 millions d'euros) ou la partie du budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui prend en charge les enfants étrangers apprenant le français dans les écoles françaises à l'étranger.

Ces chiffres sont davantage un ordre de grandeur qu'une évaluation.

Mais surtout, le double système de programmes et d'actions transversales ne permet pas d'avoir une vision claire des sommes dépensées.

On peut prendre comme exemple les bourses, facilités et allocations accordées aux étudiants étrangers pour poursuivre des études en France ⁵⁵.

Elles sont très diverses : bourses à taux plein sur critères universitaires pour des troisièmes cycles accordées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Association nationale des docteurs ès sciences (ANDÈS), le Collège de médecine des hôpitaux de Paris ; bourses cofinancées par la France et l'État partenaire ; bourses de stage ; bourses de couverture sociale dispensant des frais d'inscription et donnant droit à divers avantages sociaux ; bourses « de seconde chance » pour les étudiants de moins de 26 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ; bourses sur critères sociaux accordés aux résidents de l'Union européenne, à ceux qui résidaient en France avec leur famille deux ans avant la rentrée universitaire, aux titulaires d'une carte de l'OFPRA ; bourses voyage ; bourses d'excellence Eiffel, d'excellence Eiffel doctorat ; bourses Campus, Major, Charcot ; bourses des programmes européens Socrates, Erasmus et Leonardo ; bourses Alban de l'Amérique latine ; bourses de l'Agence universitaire de la francophonie, de l'UNESCO... Les montants sont également très variables, depuis des allocations de 2 000 euros annuelles jusqu'à des bourses pluriannuelles de 40 000 euros. Une étude du rapporteur pour la loi de finances de 2006, qui en chiffre le montant à 127,7 millions d'euros, pointe la difficulté d'un tel recensement. Malheureusement, compte tenu de la nouvelle nomenclature budgétaire, il est devenu impossible d'identifier clairement les crédits consacrés aux bourses dans le projet de loi de finances... Autrefois regroupés au sein du chapitre 42-15, ceux-ci sont dispersés dans les actions « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle », « Renforcement des

Il est devenu impossible d'identifier clairement les crédits consacrés aux bourses dans le projet de loi de finances.

55. Ces étudiants étant destinés en principe à revenir dans leur pays pour aider à son développement, nous avons considéré que les bourses qui leur étaient accordées faisaient partie de l'APD et que les coûts structurels devaient être rentrés dans les coûts d'une immigration... temporaire en sachant toutefois qu'elle est parfois définitive.

***En trois ans,
le nombre de
titres de séjour
délivrés aux
non-Européens a
diminué de 5 %.***

échanges scientifiques, techniques et universitaires de la mission », « Action extérieure de l'État », ainsi que dans les actions « Affirmation de la dimension culturelle du développement », « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement », « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités » de la mission « Aide publique au développement »...

En outre, il arrive que certains étudiants bénéficient de bourses attribuées par leur propre État, mais que, la France accordant des subventions à cet État, ces bourses soient financées *in fine* avec l'argent des contribuables français.

Quelle est la rentabilité de cette aide en matière de politique migratoire ?

La rentabilité la plus visible serait une diminution des entrées ou des demandes d'entrées de migrants, légales ou clandestines, confirmant l'hypothèse selon laquelle l'aide aux pays d'origine diminuerait le désir ou la demande d'émigrer. Faute d'une estimation chiffrée de l'évolution des migrations illégales, on ne considérera que les chiffres des migrations légales. Il est difficile d'en apprécier les résultats, les statistiques du ministère de l'Intérieur, du nouveau ministère Hortefeux, de l'OCDE, de la Division des Nations Unies et de l'INSEE n'étant pas concordantes.

Néanmoins, on peut noter deux mouvements :

• Il y a une augmentation régulière des entrées légales entre 2000 et 2003 :

2000 : 160 428

2001 : 182 694

2002 : 205 707

2003 : 215 397

À partir de 2004, l'obligation de détenir un titre de séjour étant supprimée pour les ressortissants européens, on ne peut se fonder que sur la délivrance de titres aux extra-Européens. Cette délivrance est en baisse, selon les statistiques récentes du ministère Hortefeux ⁵⁶ :

2003 : 201 564

2004 : 200 378

2005 : 194 929

2006 : 191 475

Ces entrées venant majoritairement de pays qui bénéficient de l'aide publique au développement (Afrique subsaharienne, Maghreb, Turquie), on peut tenter une approche globale du coût économique de cette diminution. En trois ans, le nombre de titres a diminué exactement de 5 %. Si le coût de l'écart entre les dépenses et les recettes d'immigration avait diminué dans la même proportion, il serait revenu à 24,88 milliards d'euros ⁵⁷

56. Rapport au Parlement sur les orientations de la politique d'immigration (décembre 2007).

57. On objectera avec raison que l'écart sur les dépenses et les recettes est calculé sur des statistiques de 2007 alors que les statistiques des titres de séjour vont de 2003 à 2006 mais il s'agit là d'une simulation et d'un ordre de grandeur.

= 26,19 x 0,95 %,
soit une différence de 1,31 milliard d'euros = 26,19 - 24,88
ou 437 millions d'euros par an.

Si nous comparons l'investissement en APD pendant ces trois années, soit 12,777 milliards d'euros (= 4 259 x 3), on peut avancer que la rentabilité de cet investissement ne serait que de 10,25 % = 1,31 / 12,777.

• **Une autre approche peut être faite par la contraction de la demande d'asile.** Celle-ci a augmenté, d'abord très rapidement, puis beaucoup plus lentement de 1999 à 2004 :

1999 : 30 190
2000 : 44 560
2001 : 54 290
2002 : 58 970
2003 : 59 770
2004 : 61 600

Inversement, depuis 2004, elle a fortement diminué. Selon l'OFPRA et le ministère Hortefeux, qui y intègrent les mineurs accompagnants, le nombre de demandes s'établissait ainsi :

2004 : 65 614
2005 : 59 221
2006 : 39 332
2007 : 34 249 (extrapolation à partir des neuf premiers mois).

Le coût unitaire d'une demande d'asile, telle qu'il figure dans le rapport de Marie-Hélène des Esgaulx⁵⁸ étant, tous frais compris, de 15 000 euros, une diminution sur trois ans génère une économie de **470 millions d'euros** = (65 614 - 34 249) x 15 000, ou **157 millions d'euros par an**.

Ajoutée à la diminution des visas de séjour sur 3 ans, elle porte l'économie à **1,78 milliards d'euros** = 1,31 + 0,47, soit **593 millions d'euros par an**; et la rentabilité à **13,9 %** = 1,778 / 12,777.

Encore faudrait-il prouver que cette diminution des coûts est corrélée à l'APD. Celle-ci existait avant l'année 2003, ce qui n'a pas empêché l'immigration et la demande d'asile de progresser. Il semble beaucoup plus vraisemblable que c'est le changement d'orientation de la politique gouvernementale qui a provoqué cette diminution, l'APD ne jouant ici qu'un rôle marginal.

En revanche, il est possible que cette aide ait généré une augmentation de la richesse nationale, notamment en provenance des étudiants étrangers. On ne connaît malheureusement pas le nombre d'étudiants étrangers

La rentabilité de l'investissement en Aide publique au développement oscillerait entre 14,2 et 17,8 %.

58. Op. cit.

Alors que les étudiants étrangers ne constituent que 12 % des étudiants en France, en fin de parcours un doctorant sur trois est étranger.

embauchés en France après leurs études⁵⁹, faute d'un suivi des étudiants étrangers qui n'est pratiqué ni par le pays d'origine, ni par le pays d'accueil, ce que nous avons déploré dans plusieurs rapports officiels.

Mais, d'une part, la France autorise aujourd'hui les étudiants étrangers à travailler en France l'équivalent d'un mi-temps annuel (964 heures). D'autre part, les forums internet et les annuaires d'anciens élèves des grandes écoles montrent que ces embauches existent.

En tout état de cause, l'efficacité interne du système est prouvée, puisque, alors que les étudiants étrangers ne constituent que 12 % des étudiants en France, en fin de parcours un doctorant sur trois est étranger. Il serait étonnant que la totalité de ces étudiants très qualifiés reviennent dans leur pays d'origine, où ils risquent de ne pas trouver un emploi ni une rémunération correspondant à leurs compétences et à leurs souhaits.

VI. 3. LES POLITIQUES D'INTÉGRATION

Pour Lafay, les surcoûts concernent principalement quatre postes de dépenses : la sécurité, l'éducation, le logement et la perte de productivité dans le travail. Il chiffre le rattrapage nécessaire à 180 milliards d'euros, qu'il étale sur quinze ans : soit 12 milliards par an, ce qui représente 0,7 % du PIB. C'est le même chiffre qu'ont retenu les spécialistes de l'Institut de géopolitique des populations (IGP). Dans cette optique de rattrapage social, Lafay plaide pour une réduction du déficit et l'arrêt de nouvelles vagues migratoires pour se consacrer à l'intégration de ceux qui sont déjà là. Cette perspective d'immigration zéro, voire de solde migratoire zéro, est peu envisageable dans le contexte de mondialisation, d'insécurité et de pression des flux migratoires sur les pays riches. On raisonnera donc comme si le solde migratoire restait positif et le rattrapage perpétuel, en examinant, d'une part, les surcoûts de l'intégration et, d'autre part, ses apports au développement du pays, les enfants des immigrés devant constituer la force de travail qui permet tout à la fois d'augmenter le PIB, de payer les retraites des inactifs et d'ouvrir le pays sur d'autres modes de vie et d'autres formes de culture.

À ce titre, ces surcoûts peuvent être envisagés comme des investissements. Il faut examiner à partir de quel seuil ils constituent un bénéfice pour le pays d'accueil.

Ces investissements peuvent être séparés en deux catégories :

- les dépenses spécifiques consenties pour faciliter l'accueil et la vie de ceux qui arrivent ;

59. Le rapport de A. Coulon et S. Paivandi sur *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs, Rapport pour l'Observatoire de la vie étudiante* (université Paris VIII, 2003) ne traite la question que sous son aspect philosophique et politique. Les études de l'Institut de recherche pour le développement sur l'attitude des étrangers concernant leur retour au pays ne préjugent pas de leurs comportements réels.

■ les dépenses à engager pour permettre à leurs enfants d'atteindre le niveau des enfants autochtones et de favoriser les échanges entre ces catégories.

Enfin, il existe des dépenses communes qui touchent l'amélioration des conditions sociales et du cadre de vie de la cellule familiale.

Les investissements en matière d'accueil, d'aide et d'insertion ont été en grande partie regroupés et transférés dans le budget du ministère Hortefeux, qui, avec le programme 104 et ses coûts ajoutés, représente un montant de 672,8 millions d'euros. On s'attachera donc aux trois premiers paramètres identifiés par Lafay: la sécurité, l'éducation, le logement et, plus généralement, la politique de la ville, la productivité dans le travail ayant déjà été traitée à propos du chômage.

A - LA SÉCURITÉ

Pour les dépenses liées aux incivilités et dégradations de matériel et de locaux causées par la population d'origine étrangère, Lafay s'appuie sur le fait que l'État consacre actuellement 4,5 milliards d'euros par an à la répression de la lutte contre la délinquance et le vandalisme. Une police de proximité présente à toute heure pourrait à la fois dissuader les auteurs de troubles, donner le sentiment aux habitants qu'ils sont protégés et ne pas créer de spirale de la délinquance avec son corollaire, l'omerta. Bauer et Rauffer notent que le taux d'encadrement sécuritaire de la petite et grande couronne, où la délinquance est la plus répandue, est quatre fois plus faible que le taux parisien. Cela signifie qu'il faudrait, dans ces secteurs, multiplier les dépenses de personnel et le budget de fonctionnement par quatre. Ce paramètre a déjà été étudié dans les coûts de l'immigration.

Une autre hypothèse est que la délinquance liée à la concentration des immigrés génère des coûts cachés: changement de la structure de l'emploi, exode d'une partie de la population, dégradation par vandalisme des espaces publics, dégradation du patrimoine immobilier des logements...

D'une part, ces coûts relèvent de la politique de la ville. D'autre part, la détérioration du coût du patrimoine immobilier est loin d'être prouvé, même dans le cas du parc locatif. Les chiffres de la FNAIM, qui reposent, il est vrai, sur les logements privés, montrent que les principales zones de concentration de la population immigrée (Les Mureaux, Pierrefitte, la Goutte-d'Or) ont vu leur patrimoine s'apprécier non seulement en raison de l'effort des pouvoirs publics et des collectivités locales pour le valoriser, mais par le simple effet mécanique de la demande croissante dans la couronne parisienne et de la hausse corrélative de l'immobilier. Nous ne retiendrons donc, dans les investissements pour l'intégration, aucun coût pour la sécurité.

Le taux d'encadrement sécuritaire de la petite et grande couronne, où la délinquance est la plus répandue, est quatre fois plus faible que le taux parisien.

*Le coût
des ZEP
avoisine 927
millions d'euros
par an, pour
un « résultat
incertain »*

B - L'ÉDUCATION

Au chapitre des investissements, les principaux postes de dépenses sont :

- les dépenses spécifiques consenties en matière de carte scolaire, de zones d'éducation prioritaires (ZEP), de soutien scolaire vis-à-vis de populations en situation d'échec scolaire ou en difficulté ;
- l'augmentation du nombre d'enseignants, l'accroissement du parc des constructions scolaires, la montée en charge des frais de fonctionnement dus à la présence de 15 % d'élèves issus de l'immigration.

Lafay chiffre les dépenses des ZEP à 0,5 milliard d'euros par an. Nous disposons d'une évaluation globale ⁶⁰, depuis les moments où les ZEP ont été décriées pour leurs mauvais résultats, jusqu'à l'époque actuelle qui les valorise par des moyens supplémentaires et des appellations emphatiques : pôles d'excellence, programmes de réussite éducative, réseaux de réussite scolaire, collèges ambition-réussite... **Cette étude critique, qui analyse les résultats jusqu'en 2005, note que le coût est d'environ 927 millions d'euros par an,** et dénonce l'empilement successif des mesures qui ont abouti à un « *résultat incertain* », aussi bien dans les résultats scolaires eux-mêmes que dans le rapport de l'école avec son environnement, lequel devrait être repensé dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Pour l'augmentation des moyens et la taille des classes, Lafay part du budget des dépenses ordinaires de l'enseignement scolaire ⁶¹ (56,53 milliards d'euros en 2005), chiffre la diminution de la taille des classes à 5 milliards d'euros et l'effet de discrimination positive à 20 %, soit un surcoût global de 6 milliards d'euros. Nous n'adopterons pas ce point de vue.

Ne pouvant prendre en compte les actions de 2007, nous nous appuyerons pour les coûts récurrents sur le budget de 2006 ⁶², afin de minimiser l'impact des transferts de charges liés à la décentralisation.

Les missions d'enseignement scolaire couvrant l'ensemble du premier et du deuxième degré représentent 59,73 milliards d'euros. Dans le budget éducation, figurent des actions de rattrapage et d'intégration comme les bourses (80 millions d'euros), le tutorat (5 millions d'euros), les classes relais (12 millions d'euros), le renforcement de la médecine scolaire (9 millions d'euros), le soutien aux élèves handicapés (9 millions d'euros)... , le tout pour un montant global de 130 millions d'euros.

Pour le reste du budget, le ministère fonctionne en encadrement constant, puisque les effectifs scolarisés varient peu depuis quelques années. Quand les effectifs diminuent dans un secteur, il diminue le nombre d'enseignants ; quand ils croissent, il ouvre des classes et crée des postes. L'idée directrice

60. Rapport d'octobre 2006 sur la contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves piloté par Anne Armand et Béatrice Gille, avec le concours d'un certain nombre d'inspecteurs de l'éducation nationale.

61. Chiffre extrait de « *Repères et Références statistiques du ministère de l'Éducation nationale* ».

62. La marge d'erreur est étroite puisque, entre le budget 2006 et le budget 2007 auxquels il faut ajouter le transfert de charges, la différence n'est que de 0,88 %.

de cette pédagogie est que le rattrapage dépendra de l'augmentation du taux d'encadrement, ce qui n'est pas prouvé par ailleurs. Dans ce cas, si les 800 000 enseignants – dont 11 000 sont supprimés chaque année – restaient en effectif constant pour une amélioration du taux d'encadrement, le coût ajouté, fonctionnement inclus, serait annuellement de 819 millions d'euros = $\frac{(59,73 - 0,13) \times 11\,000}{800\,000}$.

Au total les coûts d'intégration en ce qui concerne le secteur éducatif seraient donc de :

- 927 millions d'euros pour les ZEP ;
- 130 millions d'euros pour les opérations de soutien ;
- 819 millions d'euros pour l'amélioration du taux d'encadrement.

Soit un total de 1,876 milliard d'euros.

Cet investissement génère-t-il des dividendes ?

La réponse est ambiguë. Les enquêtes de l'INSEE de 2002 concernant la situation des enfants d'immigrés et les souhaits pour leur avenir montrent que, six ans après leur entrée en 6^e, ces enfants ne sont pas moins nombreux que les autres à poursuivre leurs études secondaires. La situation professionnelle plus modeste des parents n'est pas une variable déterminante. Mais ils suivent davantage des cursus techniques et professionnels (57 % contre 43 %) que l'enseignement général (27 % contre 40 %). Confrontés à des attentes parentales élevées en même temps qu'à des résultats scolaires médiocres, ils envisagent dans leur majorité de poursuivre des études supérieures essentiellement dans des cycles courts (BTS, DUT), et d'échapper ainsi à la condition précaire de parents employés, ouvriers ou inactifs. Ces choix ne se retrouvent pas dans les comportements. Le nombre d'élèves issus de familles immigrées ayant obtenu leur bac sans redoublement est de 22,1 % contre 31,1 % pour les non-immigrés, alors que ceux qui n'avaient pas redoublé à l'école élémentaire étaient 65,2 contre 81,5. Le désir de réussir a progressé beaucoup plus vite que la réussite elle-même. Ceci confirme l'appréciation portée sur les « résultats incertains » des ZEP, que les « *success stories* » des élèves des ZUS recrutés à Sciences po tendent à faire oublier. D'autre part, si, selon les chiffres de l'INSEE, le nombre d'étudiants issus de l'immigration est en progression dans l'enseignement supérieur, le résultat n'est pas toujours à la hauteur des attentes, comme le montre l'une des rares monographies consacrées aux étudiants issus de l'immigration :

« Contrairement à une idée reçue, les étudiants issus de l'immigration ne méconnaissent pas la filière médicale (19 % des inscrits), mais leurs résultats sont mauvais (3 % des reçus). Ils sont majoritairement boursiers, mais les boursiers ont un taux de réussite très faible et dans leur ensemble de très mauvais résultats.

*Le désir
de réussir
a progressé
beaucoup plus
vite que la
réussite elle-
même.*

*Il existe près
d'un million
d'associations,
dont 60 %
bénéficient
de l'aide des
pouvoirs publics.*

Ces étudiants sont aussi manifestement mal orientés (ou n'ont pas voulu entendre les orientations conseillées) car seulement 45 % d'entre eux ont un baccalauréat S, ce fait étant à rapprocher de leurs mauvais résultats. Enfin, le sexe n'apparaît pas comme discriminant dans la représentation et les performances du groupe »⁶³, constate une publication émanant de la faculté de médecine de Marseille.

Reste à savoir si c'est le statut d'étudiant issu de l'immigration, ou les handicaps en matière de conditions sociale et familiale qui génèrent cette stagnation. Ce qui nous amène à la politique de la ville.

C - LA POLITIQUE DE LA VILLE

Elle relève de deux formes d'action volontaristes, celle impulsée par les pouvoirs publics et celle des associations financées par ces mêmes pouvoirs publics.

Il existe près d'un million d'associations en France, dont 60 % bénéficient de l'aide des pouvoirs publics et, en particulier, des collectivités locales. Celles qui se consacrent en tout ou partie à la défense des immigrés ne peuvent être identifiées que par leur nom, leurs objectifs ou leur action quand elle est connue. À partir des chiffres mis en ligne par les collectivités locales, nous avons tenté, avec deux collègues spécialistes, un pointage pour la région Bourgogne, qui dénombre 25 associations pour un montant total de 330 470 euros; et, pour le département du Bas-Rhin, 54 associations pour un montant de 1,02 million d'euros. L'extrapolation sur 21 régions et 95 départements métropolitains aboutirait à une fourchette de 100 à 120 millions d'euros, somme modeste à laquelle il faut ajouter les subventions communales, celle des organismes extérieurs et celles de l'État.

Par ailleurs de nombreuses associations politiques (le MRAP, LDH, GISTI, SOS-Racisme, RESF...) ⁶⁴ ainsi que des partis politiques et des syndicats sont engagés dans la défense des immigrés, par exemple pour la régularisation des « sans papiers ». Ces organisations sont touchées, comme beaucoup d'autres organismes, par la contraction du bénévolat, la diminution du nombre de leurs militants et la nécessité d'avoir des permanents salariés pour faire face à des tâches toujours plus lourdes, ce qui réduit les cotisations et les oblige à dépendre, pour leur survie, du financement de l'État ou du succès des actions en justice qu'elles impulsent. Ainsi, le MRAP disposait, en 2005, d'un budget de 725 000 euros financé à 62 % par des subventions, mais rémunérait sept permanents équivalents temp plein, alors qu'il avait perdu près de la moitié de ses adhérents.

Ces associations ont en général des budgets plus étriqués qu'on ne l'imagine. SOS-Racisme, la LDH, la LICRA ⁶⁵ vivent avec moins de 2 millions d'euros par an ⁶⁶. La Cour des comptes, qui a étudié nombre d'associations subventionnées, note que le seuil de 23 000 euros qui définit la ligne de partage entre un arrêté de subvention et une convention de

63. *Infomed*, bulletin d'information de la faculté de Médecine de Marseille, n° 3, juin 2006.

64. MRAP: Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples; LDH: Ligue des droits de l'homme; GISTI: Groupe d'information et de soutien des immigrés; RESF: Réseau éducation sans frontières.

65. LICRA: Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.

66. Ce montant peut être mis en perspective avec la partie confédérale des budgets des cinq syndicats « représentatifs » dont les cotisations ne couvrent qu'entre 16 % (2 millions sur 12 pour la CFTC) et 41 % du budget (18,8 sur 41 pour la CFDT).

subvention est parfois contourné, et que la circulaire du premier ministre du 24 décembre 2002 n'est pas respectée. Cette circulaire stipule que « *la subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée. L'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié. À l'issue des contrôles, la subvention non employée ou dont l'emploi n'a pas été conforme à son objet doit être reversée au Trésor public.* »

Au contraire la Cour des comptes pointe une série de dérives : salaires versés à des bénévoles, utilisation d'agents ou de locaux publics sans convention, absence de pièces comptables justificatives... Reste qu'on ne peut généraliser et que les moyens de contrôle de l'État sont dérisoires. Le système Poliville de déclaration sur internet est lourd et peu opérationnel. Le dispositif SALSA (système d'analyse logicielle des subventions aux associations), expérimenté dans 32 départements, ne permet que d'apprécier la capacité de pilotage et de gestion des associations postulantes pour des montants dépassant les 50 000 euros. **En tout état de cause, le financement par les pouvoirs publics des associations contribuant à l'intégration des immigrés ne paraît pas supérieur à 300 millions d'euros.**

La politique de la ville menée par les pouvoirs publics, même si elle n'est pas totalement destinée à la population immigrée, est une politique de rattrapage social qui couvre à la fois les secteurs du logement, de l'accompagnement des jeunes sans qualification et sans emploi, le développement des services à la personne et la dotation aux communes possédant des zones sensibles. Le rapport de la Cour des comptes ⁶⁷ publié en novembre 2007, qui reprend un rapport de 2002 dont elle constate qu'il est largement resté sans effets, fait un bilan très critique de cette politique peu lisible, qui s'est traduite par un « *empilement de dispositifs* », et qui a consommé, en dix-sept ans, dix-neuf ministres successifs pour un « *résultat médiocre* ». Faute d'une estimation précise, il chiffre cette politique de la ville à « *environ 4 milliards d'euros par an* » pour une trentaine de programmes différents.

Une tentative d'approche pour l'année 2005 donne 4,414 milliards d'euros contre 3,820 en 2004.

En fait, le coût global de cette politique de la ville sur la dernière année étudiée est de 7,196 milliards d'euros, qui se décomposent comme suit en autorisation de programmes :

- crédits de rénovation urbaine : 365 millions d'euros ;
- programme 147 d'équité sociale et territoriale : 669 millions d'euros ;
- aide à l'accès au logement : 5,115 milliards d'euros, dont une partie relève des prestations sociales logement-pauvreté-exclusion non réparties dans notre étude des coûts ;
- développement et amélioration de l'offre de logement : 1,047 milliard d'euros.

La politique de la ville menée par les pouvoirs publics est une politique de rattrapage social.

⁶⁷. Rapport de la Cour des comptes sur les coûts de la politique de la ville depuis 2002, rendu public le 7 novembre 2007.

*L'émeute
est d'un bon
rapport pour
les responsables
politiques qui
se trouvent
dans son champ
magnétique.*

Il faudrait y ajouter l'« amendement banlieues » voté en janvier 2006 pour un montant de 181 millions d'euros.

Toutefois, cette totalisation se heurte à quatre difficultés majeures :

1. La totalité de ces crédits ne peut être portée au crédit d'une politique d'intégration.

2. Une partie de ces crédits évolue en fonction des événements. La Cour des comptes fait observer qu'en période calme, les dotations affectées à la Seine-Saint-Denis et au Rhône étaient respectivement de 8,43 et 8,39 millions d'euros. Elles ont bondi après les émeutes de l'automne 2005 à 15,57 et 13,34 millions d'euros, soit une progression globale de 71,9 %. Avec un peu de mauvaise foi, on peut se dire que l'émeute est d'un bon rapport pour les responsables politiques qui se trouvent dans son champ magnétique.

3. Tandis que ces crédits continuent à courir, une politique nouvelle s'est déjà mise en place avec de nouvelles mesures phares. C'est le cas du plan Borloo de cohésion sociale destiné à réduire les inégalités, qui porte sur 12,7 milliards d'euros sur cinq ans, soit 2,54 milliards d'euros par an. Ce plan ne couvre que des mesures d'intégration : augmentation de la construction de logements locatifs, places pour l'accueil et l'hébergement d'urgence, développement des dotations de solidarité urbaine pour les ZUS, contrats d'activité pour les allocataires du RMI et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), plan de développement des services à la personne concernant l'aide aux personnes dépendantes, le soutien scolaire, l'aide ménagère, dont la mesure clé est le Chèque emploi service universel. Dans ce cadre, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale s'ajoute en effet au coût du dispositif analysé. Son montant, qui est destiné à passer de 600 millions d'euros en 2004 (année de démarrage) à 1,2 million d'euros en 2009 (année de fin d'exercice) est, pour 2007, de 880 millions d'euros et, pour 2008, de 1 milliard d'euros. C'est aussi, au moment où nous écrivons ces lignes, le cas du plan Amara pour les banlieues.

4. Le ministère de la Ville n'est pas le seul dispensateur des coûts d'intégration concernant la politique de la ville. Le rapport du Sénat pointe que les crédits de l'illettrisme, des contrats éducatifs locaux, des réseaux de soutien à la parentalité logés dans d'autres ministères, atteignent 50 millions d'euros. D'autres crédits, plus modiques, concernent le fonctionnement de la structure du Conseil national des villes, le coût des structures préfectorales déléguées à l'égalité des chances (20,9 millions d'euros), le coût des 340 agents des préfectures affectées au fonctionnement de la politique de la ville (17 millions d'euros), les crédits des centres de ressources régionaux (2,7 millions d'euros). L'État n'est pas le seul dispensateur des fonds couvrant les dépenses d'intégration. En dehors des crédits

délégués par l'État, les collectivités locales, le Fonds social européen, et divers opérateurs y contribuent aussi largement. À titre d'exemple, les contrats de ville qui portent sur 2005-2006 engagent l'État pour 1,37 milliard d'euros, mais les régions pour également 0,77 milliard d'euros. Il faut aussi y ajouter le coût de l'évaluation de cette politique de la ville, chiffrée aux alentours de 75 millions d'euros.

On peut considérer que le programme 147, qui constitue en quelque sorte le volet humain de la politique de la ville, et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale sont, au sens plein, des mesures de rattrapage et d'intégration. De ce point de vue, l'estimation de la Cour des comptes peut être retenue pour un montant d'environ 4 millions d'euros (financement associatif compris).

Les investissements concernant l'intégration peuvent donc être regroupés comme suit:

- budget Hortefeux et coûts ajoutés: 673 millions d'euros;
- investissements éducation: 1,876 milliard d'euros;
- politique de la ville: 4 milliards d'euros;

Total: 6,549 milliards d'euros.

Aucun indicateur chiffré ne nous donne une rentabilité de ces politiques d'intégration, du moins de celles qui ont été menées jusqu'ici. Tout au plus peut-on remarquer qu'elles ne semblent pas avoir créé d'effet négatif. Nous ne pouvons aujourd'hui déterminer s'il y a un mieux-être dans les cités, quel est l'ordre de grandeur du retour à l'emploi, dans quelle mesure ces enfants d'immigrés financeront nos retraites... **On mesure ici les effets d'une politique passée qui ne s'est pas accompagnée à temps des mesures nécessaires pour l'intégration et qui oblige ainsi l'État à une forme de rattrapage sans générer de dividendes visibles.**

VI. 4. LA RENTABILITÉ DES INVESTISSEMENTS

- Les investissements APD se montent à 4,259 milliards d'euros.
- Les investissements intégration à 6,549 milliards d'euros.

Le total représente donc 10,808 milliards d'euros.

Le bénéfice attendu de l'APD est de 593 millions d'euros.

Le bénéfice attendu de l'intégration n'est pas chiffrable.

Lafay le chiffre pourtant, sans justification, à une augmentation du PIB de 0,2 % par an, soit 3,5 milliards d'euros. Ce calcul rejoint en partie le ratio utilisé pour l'immigration. L'augmentation du PIB en année 2006 a été de 2 %, soit environ 35 milliards d'euros.

Le total des investissements représente 10,808 milliards d'euros.

La part de l'immigration étant de 11 % dans la population française, sa contribution à l'augmentation du PIB serait mathématiquement de 3,85 milliards d'euros. Le déficit de contribution réelle par rapport à la contribution attendue serait de 10 %. Mais cette analyse marque la contribution à l'augmentation de la richesse publique et non pas la contribution au budget de l'État.

Chaque année, l'immigration coûte donc aux pouvoirs publics un montant de : 26,19 (différence dépenses / recettes) + 10,808 (montant des investissements) - 0,593 (rentabilité des investissements) = 36,405 milliards d'euros, soit 1,96 point de PIB.

Nous sommes très proches, mais par des calculs différents, des résultats produits par la méthode Lafay-Bichot, utilisée dans leur colloque de 2003 (36 milliards d'euros). À cela près, cependant, qu'ils ne comptabilisent pas l'aide publique au développement. Ce qui tendrait à prouver, non seulement que leur analyse était fiable... mais que les déficits dus à l'immigration n'ont pas augmenté depuis quatre ans. Ceci dément également les prévisions alarmistes sur l'immigration, facteur d'appauvrissement de la France.

*Chaque année,
l'immigration
coûte aux
contribuables
36,405 milliards
d'euros.*

CONCLUSION: SCÉNARIOS POUR UNE RÉDUCTION DES COÛTS

Nous avons jusqu'ici assis nos calculs sur les stocks, sans tenir compte des flux annuels d'entrée et de sortie. Or la politique de rattrapage de l'État est destinée à amener les immigrés au niveau des Français de souche, c'est-à-dire, en euros constants, à rapprocher les 45,573 milliards d'euros qu'ils rapportent, des 81,405 milliards qu'ils devraient rapporter.

Comment rattraper 36 milliards d'euros dans un temps limité?

La première hypothèse est une réduction d'un point annuel du taux de chômage des immigrés, chiffré ici à 20 % de la population active.

Si l'on fait abstraction de la TVA, de la TIPP et de la fiscalité indirecte locale, les 2,4 millions d'immigrés occupés qui constituent 80 % de la population active des immigrés rapportent, en cotisations sociales et fiscales directes: **27,703 milliards d'euros** = 12,400 + 9,658 + 5,645.

Chaque réduction d'un point du chômage des immigrés rapporterait:

1,385 milliard d'euros = 27,703 / 20.

En même temps, le seul coût des prestations chômage diminuerait de:

0,292 milliard d'euros = 5,84 / 20.

Un point de chômage de moins dans la population immigrée, c'est:

1,677 milliard d'euros d'économies = 1,385 + 0,292.

Il faudrait donc plus de vingt ans pour atteindre les 36 milliards manquants par cette seule mesure, ce qui serait surréaliste, puisque cela voudrait dire que le chômage des immigrés serait revenu au-dessous de 0 %.

La seconde hypothèse, toujours en euros constants, est une augmentation d'un point annuel du revenu de la population immigrée dans son ensemble⁶⁸.

Les immigrés ne rapportent à l'État que 45,573 / 81,405 milliards d'euros, soit 56 % de ce qu'ils devraient. Leur salaire brut moyen est de 1 840 euros mensuels, soit 22 080 euros annuels. S'il augmentait de 1 % pour passer à 22 300 euros annuels, leur contribution serait de:

46,027 milliards d'euros = $\frac{45,573 \times 22\,300}{22\,080}$.

Soit une différence de: 0,454 milliard d'euros = 46 027 - 45 573.

Pour résorber le déficit de 36 milliards, il faudrait $36 / 0,455 = 79$ ans... une vie entière!

Troisième hypothèse: imaginons que la population active s'accroisse chaque année de 100 000 nouveaux immigrés célibataires de plus de 18 ans, occupant effectivement un emploi dans les mêmes conditions que précédemment.

La politique de rattrapage de l'Etat est destinée à amener les immigrés au niveau des Français de souche.

⁶⁸. Dans cette simulation sur des grandes masses, on considérera que le PIB et le RNB sont équivalents.

Différentes solutions ont été envisagées pour diminuer les coûts.

Ces immigrés s'ajouteraient aux 4 826 000 immigrés de plus de 18 ans, dont 2 400 000 immigrés actifs.

Les dépenses consenties pour eux, toutes choses égales, seraient, en euros constants, de :

1,486 milliard d'euros = 71,76 milliards d'euros / 4,826 millions x 100.

et les recettes, de :

1,899 milliard d'euros = 45,573 milliards d'euros / 2,4 millions x 100.

La différence est de : 0,413 milliards d'euros = 1,899 - 1,486.

Pour résorber les 36 milliards d'euros il faudrait 87 ans ! = 36 / 0,413

Aucune de ces hypothèses à elle seule n'est suffisante pour résorber ce déficit. Mais, si nous les combinons, nous constatons que, sur une année, le déficit est réduit de **2,544 milliards d'euros** = 1,677 + 0,454 + 0,413.

Par ailleurs, la conjonction de ces trois facteurs devrait exercer un effet d'appel sur le PIB qui l'augmenterait au minimum d'un point, soit, en euros constants, 18,56 milliards d'euros. Cette augmentation, par les seules recettes de TVA et de TIPP (8,18 % du PIB), ferait tomber dans les caisses de l'État **1,518 milliard d'euros**.

L'application de ces trois mesures simultanées générerait donc une réduction du déficit de : 4,062 milliards d'euros = 2,544 + 1,518.

Résumons :

1. un point de chômage de moins par an de la population immigrée ;
2. une augmentation de 1 % par an du revenu moyen de la population immigrée ;
3. 100 000 immigrés actifs, occupés et célibataires de plus par an ;
4. la poursuite de cette politique pendant neuf ans
 - ramènerait l'écart entre chômage des immigrés et chômage des autochtones à 1 % ;
 - rapprocherait le salaire des immigrés de celui de la moyenne nationale ;
 - équilibrerait les dépenses et recettes de l'immigration ;
 - augmenterait le PIB de l'État de 9 %.

Dans le cas contraire, si ces conditions ne sont pas toutes simultanément remplies, le coût de l'immigration restera, toutes choses égales, une charge pour l'État et les contribuables.

Evidemment des solutions alternatives ont été avancées pour cette réduction des coûts, à savoir :

- **une politique d'aide ciblée aux familles** pour accroître la natalité des populations autochtones et éviter le recours à l'immigration massive de main d'oeuvre ;

- **une politique de préférence nationale ou européenne** réservant les emplois en priorité aux Français d'origine, puis aux ressortissants des pays de l'Union Européenne ;
- **une politique de durcissement des conditions d'entrée et d'accueil** des immigrés originaires de l'espace non-européen ;
- **un moratoire de l'immigration** donnant la priorité à l'intégration des populations d'origine étrangère présentes sur le sol français au détriment de l'accueil de nouveaux flux.

En tout état de cause et dans un domaine comme celui de l'immigration, qui divise l'opinion publique française au-delà même des clivages traditionnels, **l'approche documentée des coûts permet à chacun d'étayer ses prises de position sur des données fiables.**

C'est ce que nous avons essayé de faire dans cette monographie.

ANNEXE 1

En 2006, l'INSEE a chiffré les immigrés en France à 4,93 millions, soit 8,1 % d'une population française métropolitaine estimée à 60,86 millions d'habitants ⁶⁹. Ce nombre serait en augmentation de 760 000 par rapport à 1990, avec une hausse de la population africaine subsaharienne de 45 %.

Malheureusement, ce dénombrement est incomplet et inexact.

Les chiffres s'appuient sur l'ancien recensement de 1999, corrigé par des enquêtes partielles faites en 2004 et 2005. Les évolutions actuelles ne sont pas prises en compte. La définition de la population immigrée génère une minoration de l'immigration, puisque ne sont comptés dans les moins de 18 ans que les immigrés nés à l'étranger. Ainsi, les immigrés de moins de 15 ans ne seraient que 2 %. Or les statistiques de l'INSEE établissent qu'en 2004, 23,8 % de la population française était âgée de 0 à 19 ans, les moins de 18 ans représentant plus de 22 % de la population.

Rapporter la seule population immigrée de plus de 18 ans à l'ensemble de la population française est un tour de passe-passe. En effet, ou bien on compare les immigrés de plus de 18 ans et l'ensemble de la population française de même âge, comme Catherine Borrel et Jean-Michel Durr dans leur collecte de données 2004 ⁷⁰ : « 4,5 millions de personnes immigrées âgées de 18 ans ou plus résident en France métropolitaine, soit **9,6 %** de l'ensemble de la population du même âge contre 8,9 % en 1999 ». Ou bien on cumule le nombre d'immigrés et celui de leurs enfants sous l'appellation de « personnes d'origine étrangère » et on le rapporte à l'ensemble de la population métropolitaine. **Le chiffre se situe alors autour de 11,6 %.**

La plupart des enfants d'immigrés sont nés en France. Le taux de fécondité de la population immigrée est largement supérieur à celui de la population autochtone ⁷¹. Or ces enfants ont des besoins encore plus importants que les enfants autochtones en matière d'éducation, de santé, de logement, d'environnement. De fait, ils ont des racines étrangères, vivent dans une famille où le français n'est pas toujours la langue parlée ; leurs traditions et leurs cultures entrent parfois en conflit avec celles du pays d'accueil. Ajoutons que la ségrégation induite dans la répartition des logements sociaux tend à les cantonner dans des espaces où se reconstitue une communauté d'origine et où s'avivent les rancœurs et les colères. Ces jeunes éprouvent des difficultés d'« intégration » ⁷² à la population française. D'où les efforts consentis par l'État pour la favoriser, qui génèrent donc des coûts supplémentaires.

69. INSEE Première n° 108, août 2006.

70. INSEE Première n° 101, janvier 2005.

71. Alors que la fécondité des populations d'origine maghrébine est passée sous la barrière des 3 enfants par femme, celle des femmes africaines s'établit, selon les estimations, entre 3,7 et 5, un niveau proche du taux africain. La « transition démographique » qui caractérise les pays émergents tarde à se manifester.

Enfin, les données ne comptabilisant que ceux qui ont voulu ou pu se faire recenser, une partie de la population (entre 1,5 et 3 % selon les chercheurs, soit environ 1 500 000 personnes), dont nombre de migrants en situation illégale, ne figure pas dans cette collecte. Les estimations sur cette dernière population vont de 180 000 (Jack Lang) à 1 500 000 (extrême droite). D'après les travaux du ministère de l'Intérieur, de mouvements associatifs comme Droit au logement (DAL) ou le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) et de plusieurs experts, la fourchette pourrait être ramenée entre 320 000 et 750 000, sans qu'on sache où placer le curseur. Ce nombre est modifié en permanence par deux flux, la balance positive du solde migratoire entre les entrées et les sorties illégales (entre 40 000 et 120 000) et celui des régularisations, qui concerne en France environ 30 000 personnes par an depuis le début du XXI^e siècle.

Notre décompte reposera donc prudemment sur les bases suivantes :

■ **Nous conserverons les chiffres pris en compte dans les enquêtes INSEE-INED avec l'actualisation que l'INSEE a lui-même annoncé, soit 61,875 millions d'habitants en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2008.**

■ **Nous laisserons de côté toute la population des DOM-TOM, qui relèverait d'une approche spécifique, du fait par exemple de l'importance de l'immigration clandestine en Guyane et à Mayotte.**

■ **Nous séparerons les plus de 18 ans (78 % de la population) des moins de 18 ans.**

• **Le nombre des immigrés de plus de 18 ans par rapport à la population française de même âge sera redressé à 10 % au lieu de 9,6 % (pour prendre en compte une partie de l'immigration illégale).**

• **Pour les moins de 18 ans, le ratio population d'origine étrangère/population autochtone sera établi à 15 %, dans la fourchette basse des données de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) qui estime à 1 sur 6 la population des enfants d'origine étrangère dans les écoles.**

La population retenue sera donc :

■ **pour les plus de 18 ans, de 4 826 000 personnes**

$$= 61,875 \times 0,78 \times 0,10$$

■ **et, pour les moins de 18 ans, de 2 042 000 personnes**

$$= 61,875 \times 0,22 \times 0,15$$

72. Nous faisons toutes réserves sur le bien-fondé du terme « intégrer » et des mots de la même famille, qui peuvent être perçus comme une stigmatisation par la population d'origine étrangère. Les uns ne voient pas pourquoi ils devraient fournir un effort pour « s'intégrer » puisqu'ils se considèrent comme français; les autres ne veulent pas dissoudre leur identité dans un pays qu'ils n'ont pas choisi et dont parfois ils récuse les institutions ou le fonctionnement. Toutefois, dans cette étude technique des coûts, nous conserverons les appellations courantes.

Ce qui nous donnera un total pour la population immigrée et d'origine immigrée de 6 868 000 personnes, soit 11 % de la population métropolitaine.

Enfin, en ce qui concerne le nombre d'immigrés actifs, à partir des données de l'INSEE, nous soustrairons des plus de 18 ans (soit 4 826 000 personnes):

- la tranche des plus de 65 ans (917 000 personnes);
- les inactifs non étudiants de la tranche 18-65ans (23 %, soit 899 070).

Restent 3 009 930, qu'on arrondira à 3 millions de personnes qui ont ou cherchent activement un emploi.

Les Monographies de Contribuables Associés

■ **Monographie n° 1** - Septembre 2004

« *Pression fiscale : le ratio INSEE contestable* »

par Xavier Badin, maître de conférences à l'université de Tours et chercheur au Laboratoire d'études des réformes administratives et de la décentralisation (LERAD)

■ **Monographie n° 2** - Mars 2005

« *Les véritables effectifs de la fonction publique en France* »

■ **Monographie n° 3** - Juin 2005

« *Subventions aux associations : qui veut gagner des milliards ?* »

■ **Monographie n° 4** - Novembre 2005

« *L'origine sociologique des parlementaires* »

par Bertrand Lemennicier, professeur d'économie à Paris II, et Pierre-Édouard du Cray, directeur des études de Contribuables Associés

■ **Monographie n° 5** - Avril 2006

« *Ce que nous coûtent vraiment nos élus* »

■ **Monographie n° 6** - Avril 2006

« *L'endettement de l'État : stratégie de croissance ou myopie insouciance ?* »

par le professeur Pierre Garello et Vesselina Spassova, du Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne d'Aix-Marseille III

■ **Monographie n° 7** - Février 2007

« *Les droits de mutation en Europe : l'impôt sur la mort est plus lourd en France !* »

■ **Monographie n° 8** - Mars 2007

« *Dépenses hospitalières : pour une vraie convergence tarifaire public /privé* »

par Guillaume Préval, avec la collaboration bénévole de Mohammed Qafli, statisticien médical, gérant de Santé Value, ancien membre d'une agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

■ **Monographie n° 9** - Avril 2007

« *Qui est réellement corrompu : l'électeur ou l'homme politique ?* »

par Mariya Georgieva et Bertrand Lemennicier, professeur à l'université Paris II

■ **Monographie n° 10** - Septembre 2007

« *Enseignement et recherche : on peut faire mieux pour moins cher* »

par Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III, membre honoraire du Conseil économique et social

■ **Monographie n° 11** - Novembre 2007

« *Combien nous coûte, à vous et à moi, la Sécurité sociale ?* »

par Georges Lane, professeur à l'université de Paris IX-Dauphine

■ **Monographie n° 12** - Décembre 2007

« *Les écotaxes, fausse bonne idée ou vraie mauvaise idée ?* »

par Gérard Bramoullé, professeur à l'université d'Aix-Marseille III

■ **Monographie n° 13** - Avril 2008

« *La TVA, un impôt discret mais néfaste* »

par Pierre Bessard, délégué général, Institut Constant-de-Rebecque

Les Monographies de Contribuables Associés

“ *Le coût réel de l’immigration en France* ”

*par Jean-Paul Gourévitch,
expert international en ressources humaines,
spécialiste des migrations*

L’immigration, combien ça coûte ? Ce thème est si lourd d’enjeux politiques que le seul fait de poser la question dérange ou provoque. Au bout du compte, ce sont pourtant les contribuables qui financent les migrations. Il est donc souhaitable, pour se faire une opinion sur le bien-fondé des politiques conduites dans ce domaine, d’en identifier et d’en évaluer les paramètres financiers. C’est à cet exercice que s’est livré, avec un souci de l’exactitude exempt de tout a priori idéologique, Jean-Paul Gourévitch, expert international en ressources humaines. Dans l’étude que nous publions, il compare les dépenses annuelles que l’Etat consent pour les immigrés (71,76 milliards d’euros) avec les recettes qu’il encaisse de leur part (45,57 milliards d’euros), soit un solde négatif de plus de 26 milliards. Enfin, il évalue les investissements engagés par l’Etat pour contenir les flux migratoires ou faciliter l’intégration des immigrés et de leurs enfants (10,81 milliards d’euros). Au terme de cette analyse, il présente les solutions qui permettraient de réduire les coûts de l’immigration.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
Contre l’oppression fiscale
la pression des contribuables

Pour commander des exemplaires supplémentaires des monographies de Contribuables Associés, écrivez à : **Contribuables Associés** - 42, rue des Jeûneurs, - 75077 Paris Cedex 02, ou téléphonez au 01 42 21 16 24.

Les monographies sont également consultables sur le site www.contribuables.org.